

CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA COHÉSION SOCIALE : REGARD PARTICULIER SUR LES SECTEURS DE LA SANTÉ, DU SPORT ET DE LA CULTURE



Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
22 juin 2021**

AVIS

**CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA
COHÉSION SOCIALE :
REGARD PARTICULIER SUR LES SECTEURS DE
LA SANTÉ, DU SPORT ET DE LA CULTURE**

Avis adopté

Rapporteurs :
Nicolas DUBOURG
Émilie LÉPRON

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS
CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA COHÉSION SOCIALE :
REGARD PARTICULIER SUR LES SECTEURS DE
LA SANTÉ, DU SPORT ET DE LA CULTURE

EXPLICATIONS DE VOTE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Pour la dernière assemblée plénière du 1^{er} semestre 2021, nous avons à l'ordre du jour un projet d'Avis intitulé « Conséquences de la crise sanitaire sur la cohésion sociale : regard particulier sur les secteurs de la santé, du sport et de la culture ». Ce rapport a été élaboré par la commission 7 « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale » présidée par Georges BENAYOUN ; il sera présenté par les co-rapporteurs Émilie LÉPRON et Nicolas DUBOURG. Je leur adresse ainsi qu'aux membres de la commission, à Caroline HONVAULT, chargée de mission, et à Fatima BENMEHDI, assistante, mes remerciements pour la réalisation de ce travail utile.

Nous aurons également à procéder à l'élection de la nouvelle vice-présidente déléguée à la Commission 7 « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale » - la candidature de Mme Elvire DE ALMEIDA LOUBIÈRE est présentée par le 1^{er} collège - qui, si le vote est favorable, prendra ses fonctions au 1^{er} juillet, puisque notre collègue et ami, Docteur Georges BENAYOUN, cesse ses fonctions au CESER à la fin du mois. C'est donc, cher Georges, la dernière assemblée plénière à laquelle vous prenez part.

Avant de dire quelques mots sur le rapport soumis au vote, je voudrais rendre un hommage appuyé à Georges BENAYOUN pour toutes ces années au service de notre assemblée, au cours desquelles il a œuvré avec engagement, conviction et détermination aux travaux du CESER, à la représentativité de l'institution.

Cher Georges, cher ami, je le redis, c'est votre dernière assemblée plénière parmi nous, après un mandat de 26 ans au CESER, un mandat de bonheur pour reprendre vos propos. Vous m'avez fait part de la chance que vous avez eu à côtoyer des femmes et des hommes, tout comme vous passionnés et qui défendaient leurs idées, leurs engagements dans le respect de chacun.

Vous avez intégré le Conseil Économique et Social Régional Midi-Pyrénées en 1995 – l'adjectif environnemental a été ajouté en 2010 (CESER) – représentant l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) au sein du 1^{er} collège des « Entreprises et activités professionnelles non salariées ». Vous avez rapidement été élu par notre assemblée à des postes de responsabilité au sein des instances de la gouvernance : membre du Bureau en 1998, puis vice-président en 2001, vous deveniez à partir de 2007, vice-président délégué au 1^{er} collège et Président de la Commission 7 « Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Logement ». Vous avez dès lors été renouvelé à ce poste de Président de la commission 7 y compris dans le cadre du CESER de transition Occitanie, suite à la fusion des régions Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées en 2016.

Nous avons su travailler ensemble en bonne intelligence tout au long de ces années. J'ai pu compter sur vous pendant mes mandats à la présidence du CESER. Je garde l'image d'un ardent défenseur des professionnels libéraux et de la juste place qui doit leur être accordée dans le système de soins français. Il n'est pas question d'opposer le public au privé, comme certains ont pu vouloir le faire. Nous avons partagé là la même position, tout comme pour l'accès à des soins de qualité pour tous sur notre

territoire, la lutte contre les déserts médicaux : chaque habitant de l'Occitanie, quel que soit son lieu de résidence (moyennes et grandes villes, territoires ruraux) doit pouvoir être assuré d'avoir accès aux professionnels de santé et disposer des meilleurs soins.

Avoir dans notre assemblée un médecin a été utile à plus d'un titre et cela nous a permis d'avoir une vision plus éclairée sur des sujets complexes, parfois controversés. Vous me le rappeliez récemment, en 1999, vous avez été rapporteur d'un Avis « Soins palliatifs et accompagnement de vie, l'expérience pilote en Midi-Pyrénées », un rapport de grande qualité adopté à l'unanimité, qui a permis d'être force de propositions en région sur le sujet.

Encore récemment, votre avis en qualité de professionnel de santé nous a été nécessaire durant cette crise sanitaire inédite Covid-19. Grâce à votre connaissance et expertise, votre engagement au sein de la réserve sanitaire, le CESER a pu dès le début de la crise alerter l'État et la Région, après avoir fait un état des lieux de la situation sur ce qui devait être mis en place ou renforcé, pour une meilleure prise en compte des besoins des hôpitaux, des établissements médico-sociaux, des entreprises et des habitants au niveau sanitaire. Vous avez regretté la gestion chaotique du début de crise, les responsables politiques n'ayant pas su anticiper une pandémie, surtout ses effets, notamment au niveau des réserves sanitaires en personnel et en matériel. Ce point nous l'avons évoqué dans notre Avis sur la crise Covid-19 adopté en septembre 2020, où nous avons proposé des pistes d'action pour réarmer le pays au plan santé, pour la nécessaire réorganisation du système de santé et de prévention (plus de moyens humains et matériels pour l'hôpital, complémentarité du secteur public et du secteur privé), pour une relocalisation de l'industrie du médicament et des matériels de santé. Propositions que vous réitérez dans l'Avis soumis au vote aujourd'hui.

De nombreux Avis ont été adoptés sous votre présidence à la commission 7, je n'en citerais que quelques-uns pour exemples : La décentralisation des formations sanitaires et sociales – 2005 ; Les risques sanitaires en milieu industriel – 2006 ; La désertification médicale – 2007 ; Culture et lien social – 2014 ; Sport et inclusion sociale - 2017 ; Habitat et cohésion sociale – 2017 ; Processus de repli et d'isolement - 2020.

Je pourrais parler encore longuement de vos actions et prises de position au sein de l'assemblée, mais je vous laisserais vous exprimer sur ce long mandat au CESER Occitanie, vous nous ferez ainsi part de votre vision de cette seconde assemblée régionale. Un grand merci au nom de tous pour ce travail accompli au service des citoyens de la région, pour la défense de vos convictions. Soyez assuré de ma parfaite considération et de mon amitié.

Conséquences de la crise sanitaire sur la cohésion sociale

Vous terminez votre mandat au CESER en présentant un dernier projet d'Avis élaboré sous votre présidence de la Commission 7, et qui restera, c'est certain, un rapport important parmi nos diverses productions, notamment au vu de la crise économique et sociale que nous connaissons provoquée par la pandémie inédite.

La crise sanitaire due à la Covid-19 fait observer des risques pour la cohésion sociale et le vivre-ensemble, avec un creusement des inégalités : le CESER, dans ce projet d'Avis, les aborde pour identifier des pistes d'actions qui permettront de les réduire. Le rôle majeur pour la cohésion sociale que jouent les secteurs culturels et sportifs explique le choix du CESER de jeter un regard particulier sur ces secteurs.

Les filières du sport et de la culture ont été particulièrement impactées par cette crise. Les lieux culturels et les associations sportives ont été fermés une grande partie du temps depuis mars 2020. Or, les activités culturelles et sportives sont une source d'interactions sociales, propices au vivre-ensemble et au bien-être. La crise est venue accélérer des évolutions antérieures telles que le développement du sport autogéré, l'amplification de la crise du bénévolat ou le recours aux outils numériques dans le champ culturel et le développement des GAFA et des réseaux sociaux. Les difficultés économiques et sur l'emploi ont été très vivement ressenties : baisse des licenciés pour les clubs sportifs, chute des revenus, ...

Ces secteurs représentaient avant la crise un atout non négligeable pour l'économie de la France. Le poids économique de la culture était estimé à 2,3 % de l'économie, et celui de la filière sport dépassait la barre des 90 milliards d'euros.

L'État et les collectivités territoriales ont été au chevet de ces secteurs par des aides financières importantes et des mesures de chômage partiel qui ont compensé en partie les pertes subies. Cela étant, des inquiétudes demeurent pour l'avenir.

Sport et culture jouent un rôle important pour le bien-être, et sont par nature vecteurs de socialisation. Le principal risque pour la cohésion sociale induit par cette longue crise est le risque de repli sur soi et d'isolement et peut-être davantage pour les personnes qui étaient déjà en situation d'isolement avant la crise.

Dans cette gestion de crise, il y a eu aussi, et c'est à relever, des aspects positifs, notamment la capacité des acteurs des secteurs culturels et sportifs à innover pour s'adapter au contexte inédit, ou le développement d'actions de solidarité entre les acteurs d'un même territoire, balayant les concurrences habituelles. Le recours au numérique a permis de pallier les difficultés et de maintenir le lien avec les publics, même si ses effets peuvent être perçus comme ambivalents. En effet, le remplacement des politiques culturelles par un usage massif du numérique pourrait contribuer à amplifier une polarisation des populations en fonction des catégories sociales d'appartenance.

Aujourd'hui, notre pays essaie de redresser son économie et de sauver tous les secteurs impactés, dont ceux de la culture et du sport. Et comme corollaire de cette reprise post-Covid, la place de la culture et du sport dans celle-ci doit être un atout pour l'économie, la résilience et le bien-être.

Le CESER fait état de 15 propositions pour limiter les risques identifiés qui s'articulent ainsi :

- Sur l'aspect sanitaire de la crise, ses préconisations visent à améliorer la capacité d'anticipation de prochaines crises sanitaires. Il invite pour cela à accroître le rôle de la Région dans la gouvernance du système de santé, à améliorer la gestion de données et à renforcer la démocratie sanitaire.

- Dans le champ culturel, le CESER préconise que le virage numérique soit accompagné par les pouvoirs publics afin de réduire les effets négatifs qu'il peut induire du point de vue de la cohésion sociale. La défense de la diversité de la création et de la diffusion des œuvres sur le territoire national est un enjeu de politique publique et la contribution à celle-ci revêt un enjeu majeur.

- Dans le champ sportif, le CESER encourage les pouvoirs publics à saisir les opportunités pour relancer ce secteur, notamment l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, en s'appuyant sur les acteurs rassemblés au sein de la Conférence Régionale du Sport. Il préconise par ailleurs de soutenir l'emploi sportif, de renforcer l'accompagnement du bénévolat et insiste sur le rôle clé des collectivités territoriales pour permettre une sortie de crise vertueuse.

Les défis du chômage et de la réindustrialisation à relever

On l'a analysée, la cohésion sociale au sein d'un pays est essentielle. Elle est également attribuable à la bonne situation économique, à la vigueur du marché du travail et à la qualité de ses emplois. Aujourd'hui, plus que jamais, il ne saurait être question de rester bras croisés face à une situation économique et une situation de l'emploi qui semblent incertaines. L'emploi est un des fondements principaux de la cohésion sociale, encore plus en période de crise.

2020 restera une année ancrée dans la mémoire collective. La crise sanitaire a frappé brutalement l'activité économique et par conséquent le marché de l'emploi de la région Occitanie, avec un impact inégal selon les territoires. 20 400 emplois ont été détruits. Les deux moteurs de l'économie régionale, à savoir les secteurs de l'aéronautique et du tourisme ont été touchés défavorablement.

Juin 2021 : quelle est la situation sur le marché de l'emploi ?

Pour rappel, avant la crise, l'Occitanie enregistrait un taux de chômage de 9,5 %, le deuxième taux le plus élevé au niveau national après les Hauts-de-France (10 %). Les zones d'emploi les plus touchées étaient celles du littoral : Montpellier, Béziers, Narbonne, Perpignan, Agde-Pézenas.

Les dernières études économiques, notamment celles de l'INSEE et de Pôle Emploi, montrent que la situation de l'emploi en Occitanie, en sortie de crise, est dans un entre-deux et contrastée selon les territoires et bassins d'emploi et les secteurs qui embauchent.

La région compte près de 600 000 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues. C'est un nombre de chômeurs important, qui progresse de 4,8 % sur un an (4,9 % au niveau national).

A la veille de la crise, l'Occitanie était engagée dans une trajectoire favorable de baisse du taux de chômage. Comment récupérer cette dynamique dès à présent ?

Selon la dernière enquête « Besoins de main d'œuvre » (BMO) de Pôle Emploi, 250 000 projets de recrutements sont prévus en 2021. C'est moins qu'en 2019 (- 3,6 %). Cette différence est due au fait que l'aéronautique et le tourisme, lourdement impactés par la crise, boostaient le marché de l'emploi (- 28 % de projets de recrutement en 2021).

Environ 28 % des entreprises régionales prévoient de recruter, un chiffre en baisse par rapport à 2019 (29 %). Les TPE sont celles qui vont le plus recruter en CDI et CDD. L'Occitanie reste aussi marquée par une saisonnalité importante des emplois (agriculture, tourisme, métiers de la vente) : 43 % de recrutements prévus.

Les deux départements – la Haute-Garonne et l'Hérault - vont concentrer 41 % des intentions d'embauches. Cependant la Haute-Garonne passe en 2^{ème} position, marquant un recul de 10 % des intentions d'embauches, même si Toulouse reste la ville qui recrute le plus. Le recul est important dans le Lot, notamment à Figeac, ville de la sous-traitance aéronautique.

Les secteurs qui embaucheront le plus sont ceux des services, de la santé, du BTP et de la construction ainsi que ceux de la production et maintenance industrielle, de l'ingénierie industrielle.

Effet de la crise, parmi les métiers les plus recherchés, il y a : les infirmiers, les cadres infirmiers, les puéricultrices, les aides-soignants. Une demande en hausse de 82 %, ce qui est inédit.

Les secteurs présentant un recul des intentions d'embauche par rapport à 2019 sont ceux de l'industrie (hors IAA), de l'hôtellerie restauration et de l'activité informatique. Les ingénieurs de l'informatique ou de l'industrie, très présents dans l'aéronautique, deviennent des métiers moins recherchés.

Sur les 250 000 projets de recrutement, 106 000 sont assortis de difficultés d'embauche, soit 43 %, et ce malgré la crise. Les secteurs particulièrement concernés sont ceux des métiers de services (aides à domicile, infirmiers, ...), des ingénieurs, cadres d'études R&D... Souvent soit parce qu'il y a des candidats au profil inadéquat, soit parce qu'il manque de candidats...

Les difficultés d'embauche varient aussi selon les territoires. Le littoral méditerranéen est peu concerné : le département des Pyrénées-Orientales qui a l'un des taux de chômage les plus importants de la région, a un faible taux de difficulté à recruter. Les départements de l'Aude, de l'Hérault, de l'Ariège, du Gard ont peu de difficultés à embaucher. Mais le Tarn-et-Garonne, le Tarn, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Gers, la Lozère, l'Aveyron, Toulouse et la Haute-Garonne doivent tout mettre en œuvre pour attirer les candidats adéquats. Ce sont aussi les départements où le taux de chômage est le moins élevé.

L'Occitanie résiste à la crise malgré un taux de chômage élevé et des difficultés à recruter dans certains secteurs. Pour remédier à ces problèmes et retrouver une économie plus forte, des actions sont à mettre en œuvre ou à renforcer. Deux dispositifs existent déjà, qui doivent contribuer à redynamiser et rééquilibrer nos territoires en termes d'activité économique et d'emplois : le programme national « Territoires d'industrie » lancé en 2018, et l'expérimentation « Territoires zéro chômeur longue durée » (TZCLD) qui entame en 2021 sa deuxième phase. Les dispositifs de formation doivent être également revus ou amplifiés, en concertation avec les branches professionnelles.

« Il n'y a pas de grande économie sans industrie », pour reprendre les propos de la Ministre déléguée à l'Industrie. Dans le cadre du Plan France Relance, l'État a mis en place un fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, doté de 400 millions d'euros, permettant d'accélérer la réalisation d'investissements industriels stratégiques en particulier dans les territoires d'industrie, autour de développement d'activités à fort potentiel. En mars 2021, le Préfet de région et la Présidente de Région ont validé 13 nouvelles entreprises de l'Occitanie lauréates du fonds, portant le nombre d'entreprises à 31.

Ces nouveaux projets permettront aux entreprises concernées de diversifier leur activité, de moderniser leurs procédés de fabrication et d'asseoir leur présence en Occitanie avec la création de plus de 965 emplois. D'autres projets sont amenés à voir le jour. Il faut encourager ces initiatives sur tous les territoires y compris ruraux.

L'économie régionale doit en effet renforcer sa diversification car l'aéronautique et le tourisme lourdement impactés par la crise sanitaire ne se relèveront que très progressivement.

Dans ce cadre de la diversification, il y a un projet industriel en cours qui mérite d'être évoqué, que le CESER soutient et promeut à l'externe. Dès le début de la pandémie, en avril 2020, Alain RADIGALES, vice-président délégué en charge de la commission « Enseignement supérieur – Recherche - Valorisation – Transfert – Innovation » du CESER et moi-même avons pris l'initiative de réunir les acteurs industriels en capacité de fabriquer des produits 100 % cellulose et biodégradables à usage barrière et médicaux. Ainsi, le consortium Santé-Masques-Cellulose composé de trois entreprises de la région aux activités et compétences complémentaires (*Fibre Excellence*, *Léon Martin*, et *DSI*), après avoir répondu de manière réactive à la pénurie de masques barrières, s'inscrit aujourd'hui dans un programme d'innovation et de recherche moyens termes visant à fabriquer et commercialiser, via l'entreprise de l'économie sociale et solidaire DSI, ces produits 100 % cellulose et 100 % Occitanie. DSI se fournira en papier auprès de Léon Martin qui sera lui-même approvisionné en pâte à papier chez *Fibre Excellence*.

La localisation de l'usine se fera en milieu rural ; un projet qui est donc également vertueux pour l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, il est à noter que l'entreprise DSI emploie des personnes en situation de handicap, jouant ainsi un rôle important dans le paysage économique et innovant de l'Occitanie, ce qui inscrit également le projet dans une dimension sociale et humaine.

Si ce projet se concrétise, les produits fabriqués et commercialisés en Occitanie pourront par la suite être distribués au niveau national ou international.

C'est une bonne initiative car les masques utilisés aujourd'hui, massivement importés de Chine, sont en plastique et finissent dans les poubelles, les rivières, les plages et la Méditerranée.

Le CESER a signifié son soutien au Conseil régional, au Préfet de région et sollicite un rendez-vous auprès de la Ministre déléguée à l'Industrie.

Le CESER a déjà rappelé plus d'une fois sa demande de la généralisation de la politique TZCLD dans toutes les zones d'emploi d'Occitanie. Cette démarche entre dans sa deuxième phase et s'élargit à 50 nouveaux territoires dont 14 en Occitanie (*relevant des départements de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn-et-Garonne*) qui seront candidats pour tester le programme. La Région Occitanie les accompagnera notamment en termes d'ingénierie et par la mise à disposition des outils de formation pour les demandeurs d'emploi.

Je l'ai rappelé, les intentions d'embauche dans le secteur de la santé sont importantes cette année mais il y a des difficultés à trouver des candidats. Saluons la décision de la Région de consacrer pour 2021 une enveloppe financière conséquente pour l'emploi et la formation, notamment pour les métiers au service de l'humain, dont la santé. La Région compte augmenter le nombre de places de formations médicales et paramédicales pour les métiers en tension. 60 % des nouvelles places de formation vont ouvrir hors métropoles (au CHU de Nîmes, à Auch, ...).

Pour relever les défis du chômage et de la réindustrialisation ou de la relocalisation d'activités, il faut être en capacité d'adapter les formations et les métiers aux nouveaux enjeux, pour répondre aux besoins en compétences, existants et à venir, des entreprises.

Travailler pour l'emploi, la formation à l'échelle de bassin d'emploi, travailler pour l'insertion des femmes et des hommes dans une activité est une urgence, qui nécessite une implication de tous les acteurs économiques et sociaux. Le CESER a un rôle à jouer.

**CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE
SUR LA COHÉSION SOCIALE :
REGARD PARTICULIER SUR LES SECTEURS DE LA SANTÉ, DU
SPORT ET DE LA CULTURE**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 164
Pour : 155
Contre : 4
Abstentions : 4
Ne participe pas au vote : 1

Rapporteurs :
Nicolas DUBOURG
Émilie LÉPRON

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale » du CESER, présidée par Georges BENAYOUN. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Madame Lydwine ALRIC
Psychologue clinicienne, service de Médecine Interne du CHU de Montpellier

Monsieur Karim BELLAHCENE
Président 3MTKD Montpellier Méditerranée Métropole Taekwondo

Monsieur François BERARD
Directeur Adjoint du CHU de Montpellier

Monsieur Denis BROCA
Président ASPTT Toulouse

Monsieur Jean-Michel BRUEL
Président de France Assos Santé Occitanie

Monsieur Didier CARLES
Directeur de l'EHPAD Grenade Cadours 31 et Secrétaire National de l'Association des Directeurs au service des Personnes Agées (AD-PA)

Monsieur Francis DECOUCUT
Vice-Président Croix Rouge, Délégation Régionale Occitanie,
Et Conseiller CESER

Madame Régine DELES
Directrice de l'ADPAM, Toulouse

Monsieur Olivier DUPUY
Directeur Régional Croix Rouge, Délégation Régionale Occitanie

Madame Valérie GORRIAS GAY
Responsable secteur Relations Sociales, Prévention des Risques professionnels et Projets Ressources Humaines du CHU de Montpellier

Monsieur Pierre GIGAREL
Directeur de l'UDSMA-Mutualité Française Aveyron, Rodez

Monsieur Alain GRAND
Chef du service Epidémiologie, Pôle Santé Publique et Médecine Sociale, Faculté de Médecine de Purpan

Monsieur Olivier HALET
Coordinateur I.PEICC Peuple et Culture Montpellier

Monsieur Marc-Henry HAMARD
Directeur marketing, coordinateur événementiel Montpellier handball

Monsieur Damien JACQUART
Responsable marketing et développement commercial
Union Sport et Cycle

Madame Cécile JOLDLOWSKI-PERRA
Co-Directrice de l'Agence Occitanie Livre et Lecture, Montpellier

Madame Anne JONCHERY
Chargée d'études au Ministère de la Culture et de la Communication, co-auteur d'une étude
sur les pratiques culturelles en temps de confinement

Monsieur Yildiray KUCUKOGLU
Directeur Général de la Clinique des Cèdres à Toulouse
Et Vice-Président de la FHP Occitanie

Monsieur Christophe LEPARC
Directeur du festival CINEMED, Montpellier

Madame Emilie LÉPRON
Directrice du CROS Occitanie (Comité régional olympique et sportif)
et Conseillère CESER

Madame Marianne LOISEAU-NAIL
Directrice CRAJEP Occitanie

Monsieur Philippe LOMBARDO
Chargé d'études au Ministère de la Culture et de la Communication, co-auteur d'une étude sur
les pratiques culturelles en temps de confinement

Madame Catherine MIFFRE
Membre du Bureau de la FHP Occitanie
Membre du Bureau de la FHP nationale pour les Soins de Suite et de Réadaptation
Et conseillère CESER

Madame Sandrine MINI
Directrice de la Scène Nationale TMS, Théâtre Molière – Sète, archipel de Thau

Madame Sophie PAILLOT
Psychologue à l'EHPAD Arc-en-Ciel, Toulouse

Madame Océane RANJEVA-RABETAFIKA
Présidente AGEMP (Association générale des étudiants de Midi-Pyrénées)

Monsieur Nicolas ROUQUAIROL
Directeur Service des sports et de la jeunesse de la Ville d'Agde

Monsieur Sylvain SABATIER
Réfèrent Occitanie du Comité Paralympique et Sportif Français

Monsieur Arnaud SAUROIS
Maître de Conférences associé en Management du sport à l'Université de Poitiers
Fondateur de l'Observatoire du Sport Français

Monsieur Jules SIRE
Directeur de l'association Rebonds !, Toulouse
et conseiller CESER

Monsieur Laurent STERNA
Co-Directeur de l'Agence Occitanie Livre et Lecture, Toulouse

Monsieur Alexandre WEILL
Directeur Adjoint CEMEA Occitanie et membre du Bureau du CRAJEP Occitanie

**Cet Avis a été réalisé sous l'autorité de la Commission
« Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale »**

Le Bureau

Président

Georges BENAYOUN

Vice-Présidente

Émilie LÉPRON

Secrétaire

Sandrine PRAX

Les membres

Martine APPRIOU
Nathalie BASQUE
Spelca BUDAL
Christine CARLESSO
Dominique CARSSAC
Michel COLOM
Elvire de ALMEIDA LOUBIERE
Francis DECOUCUT
Patrick DELFAU
Pierre DELPEYROUX
Denis DENJEAN
Gisèle DESMONTS
Nicolas DUBOURG
André DUCOURNAU
Monique DUPUY
Gilbert FOUILHE
Solène GASTINEAU

Pierre-Jean GRACIA
Chantal GRIN
Jean-Marie GUILLERMIN-SAMSEPEE
Emilie JEAN
Sonia LAVENIR
Orianne LOPEZ
Mathieu MARFAING
Valérie MAZOUIN
Catherine MIFFRE
Isabelle MONTIER
Fatima Nadia MOUZAÏA
Bernard PEREZ
Sophie ROBLIN
Patrick ROUX
Gérard SOUSSAN
Christian TERRANCLE
Jean-Marc VIGUIER

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. ÉTAT DES LIEUX : UN EFFET D'ACCÉLÉRATEUR D'ÉVOLUTIONS ANTÉRIEURES ET DES IMPACTS SPÉCIFIQUES DE LA CRISE	3
1. UNE ACCÉLÉRATION D'ÉVOLUTIONS ANTÉRIEURES.....	5
1.1 Dans le secteur du sport	5
1.2 Dans le secteur de la culture	8
1.3 Pour la cohésion sociale.....	10
2. L'IMPACT DE LA CRISE	13
2.1 Une crise inédite pour le secteur de la santé	13
2.2 Une série d'impacts pour le domaine médico-social	15
2.3 Un impact majeur dans le secteur du sport	16
2.4 Les conséquences pour le secteur de la culture	18
2.5 Les conséquences en termes de cohésion sociale.....	19
II. DES ENJEUX AMBIVALENTS, ENTRE EFFETS POSITIFS ET CRAINTES SOULEVÉES	23
1. DES EFFETS POSITIFS	23
1.1 Les acteurs ont innové pour s'adapter à la situation et poursuivre leurs activités.....	23
1.2 La crise a favorisé des réflexes de solidarité	25
2. DES CRAINTES À MOYEN ET LONG TERME	30
2.1 Un impact économique majeur pour le secteur du sport	30
2.2 Des difficultés pour nombre de secteurs culturels et des inquiétudes sur la remise en question du rôle des politiques culturelles en matière de cohésion sociale.....	32
2.3 Des craintes en termes de santé publique	36
III. LES PRÉCONISATIONS DU CESER POUR RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA CRISE SUR LA COHÉSION SOCIALE	37
CONCLUSION.....	49
LISTE DES SIGLES.....	53

INTRODUCTION

La crise sanitaire dure depuis plus d'un an maintenant. Le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a contribué de plusieurs manières à dessiner les défis soulevés par cette crise : à travers son Avis sur l'après-crise notamment, mais aussi dans le cadre de ses réflexions sur la loi 3D, sur le CPER ou sur les documents budgétaires.

La Commission « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale » a souhaité poursuivre cette réflexion en traitant des **effets de la crise sanitaire sur la cohésion sociale, à partir des exemples des secteurs culturels et sportifs. Il s'agit bien de traiter le lien entre crise et gestion de crise par rapport à ses impacts sur la cohésion sociale.**

La crise économique et sociale qui fait suite à la crise sanitaire fait en effet courir le risque d'une crise du vivre-ensemble particulièrement inquiétante.

La question des solidarités est essentielle à aborder, car beaucoup de problématiques ont pu être repérées pendant le confinement : augmentation du chômage, aggravation des inégalités scolaires et des inégalités sociales, notamment de santé. L'accroissement des inégalités risque d'entraîner d'importantes difficultés pour les catégories sociales les moins aisées.

Cela a et aura également des conséquences importantes pour les professionnels qui interviennent auprès des populations fragilisées, travailleurs sociaux et services sociaux, mais aussi structures et associations du champ culturel et du champ social.

Il ne s'agit cependant pas d'analyser les effets de la crise sous l'angle économique, même si les développements pourront y faire référence. Il s'agit plutôt d'aborder le sujet sous l'angle des risques de délitement et de fragmentation de la société à l'œuvre aujourd'hui, pour identifier des pistes d'actions qui permettront de limiter ces effets.

C'est bien cela que le présent Avis cherche à analyser, à partir de deux points focus, les secteurs de la culture et du sport.

La culture, le sport participent fortement au lien social, à l'épanouissement et à l'émancipation des individus. Les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années ont fragilisé ces secteurs et c'est bien dans ce contexte qu'il faut analyser la manière dont ils font face à la crise. Le bouleversement global qui est à l'œuvre, depuis le début de la pandémie, oblige à chercher à comprendre la situation dans sa transversalité. L'émergence d'une crise économique et sociale grave exacerbe les conflits sociaux qui se transforment en conflits culturels créant des risques politiques importants. C'est en cela que les différentes décisions qui ont caractérisé la gestion de la crise ont un impact sur la cohésion sociale, **c'est-à-dire sur ce par quoi une société tient, qui fait qu'elle est une communauté et non une juxtaposition d'individus.**

Cette crise étant d'abord sanitaire, pour compléter son analyse, cet Avis décrit également l'impact de la crise dans le secteur sanitaire et médico-social.

Au moment de la rédaction de cet Avis, le pays n'étant pas sorti de la crise, la situation restant complexe et changeante, en fonction des données épidémiologiques et des décisions gouvernementales, le CESER a conscience de la difficulté à figer une analyse. Celle-ci est donc, à ce stade, nécessairement partielle, même s'il est possible de dégager déjà des premières tendances.

Le CESER avait décidé de traiter ce sujet à l'automne 2020. Ayant dû s'adapter aux contraintes sanitaires, il s'est appuyé, pour construire cet Avis, sur une série d'auditions menées dans le cadre de webinaires (tables rondes virtuelles). Six webinaires ont été réalisés.

Cet Avis est constitué de trois parties :

- **Diagnostic de l'impact concret de la crise sur les secteurs de la santé, de la culture et du sport ;**
- **Principaux enjeux identifiés pour la cohésion sociale ;**
- **Préconisations pour limiter les effets de la crise.**

I. ÉTAT DES LIEUX : UN EFFET D'ACCÉLÉRATEUR D'ÉVOLUTIONS ANTÉRIEURES ET DES IMPACTS SPÉCIFIQUES DE LA CRISE

Quelques éléments de contexte : une crise en plusieurs étapes

Ainsi que l'écrit le Haut Conseil du travail social¹, « *la crise sanitaire que traverse le pays s'est caractérisée par l'inconnu et l'incertitude : inconnu des modes d'éradication du virus, inconnu sur la durée de la pandémie ; incertitude sur ses modes de transmission, incertitude sur les mesures adéquates, chacun essayant de trouver la voie la moins mauvaise afin de concilier des intérêts souvent contradictoires. Une période marquée par le retour de débats idéologiques et des choix éthiques tels que liberté individuelle versus intérêt collectif ou encore choix sanitaires versus choix économiques.* »

Quatre périodes sont à distinguer : le premier confinement de mi-mars à mi-mai 2020, la période de déconfinement et les re-confinements d'octobre 2020 et de mars 2021.

« *Le premier confinement est marqué par une impression de brutalité, de sidération et le sentiment d'une situation inédite face à laquelle tout était à construire.* »

Cette période a entraîné de nombreuses réflexions sur ce qu'on nommait alors « le monde d'après ». Même si la place accordée à ces réflexions s'est ensuite réduite, le présent rapport reprend certaines des analyses qui ont pu émerger.

« *Le déconfinement, s'il est apparu comme un soulagement et un retour à la liberté pour beaucoup, s'est aussi accompagné d'un bilan souvent désastreux pour les populations les plus vulnérables : crise alimentaire, décrochage scolaire, isolement, dépressions. Il a aussi révélé l'état d'anxiété d'une partie de la population vis-à-vis du virus, avec pour un certain nombre de citoyens la peur d'un retour à la vie sociale, au travail, synonyme d'un risque de contamination.*

Le re-confinement décidé fin octobre s'avère très différent du premier. D'une part parce que les mesures prises tiennent compte d'un certain nombre d'enseignements de la première crise (scolarité, maintien de liens pour les personnes en établissement, maintien de l'ouverture des services publics), mais aussi parce que la nature des débats s'est déplacée. C'est principalement la question économique qui occupe le devant de la scène avec notamment l'autorisation d'ouverture des grandes surfaces et à l'inverse la fermeture des petits commerces, et au travers de cette crise économique préoccupante et par incidence de celle-ci, c'est à nouveau une question sociale qui est sous-tendue, celle de la perspective à court, moyen et long terme de la perte d'emploi, du chômage et de la précarité. »

Le troisième confinement se situe dans un entre-deux avec, pour les secteurs de la culture et du sport en particulier, pour la population en général, avec comme spécificités, un effet de lassitude qui s'ajoute et des effets de la crise économique qui s'accroissent.

Des mesures gouvernementales pour limiter les effets immédiats de la gestion de crise²

Le gouvernement a, dans un premier temps, mis en place en mars 2020 un **plan de soutien économique** à destination principalement des entreprises et des salariés, d'un montant de 45 milliards d'euros, montant porté à 110 milliards d'euros le 15 avril 2020. **Des mesures d'urgence** ont été mises

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/rapports/article/le-travail-social-au-defi-de-la-crise-sanitaire>

² Éléments issus de l'étude de France Stratégie sur la lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus, datée d'Octobre 2020.

en place en matière d'assurance chômage, de prévention des licenciements, d'assurance maladie, d'assurance vieillesse, de perte d'autonomie, et dans le champ de la pauvreté, du logement et de la famille. Des réformes gouvernementales (assurance chômage, APL, retraites) ont été interrompues et reportées.

Le « filet de sécurité » du système de protection sociale a ainsi constitué un stabilisateur économique et social. Les mesures prises depuis mars ont permis de maintenir complètement ou en grande partie les revenus pour une large partie de la population (retraites, minimas sociaux, indemnités journalières, allocations chômage, chômage partiel, élargissement du champ des arrêts maladie), de contribuer au maintien de l'activité économique et de permettre l'accès généralisé au système de soins.

Le Premier ministre a par la suite annoncé le 3 septembre 2020 le lancement de « **France relance** », un plan de relance destiné à redresser rapidement et durablement l'économie française. Doté d'un budget de 100 milliards d'euros sur deux ans, ce plan comprend parmi ses trois axes un **volet « cohésion »** de 36 milliards d'euros qui vise à « **garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français** ». Sont intégrées à ce volet des « **mesures de soutien aux personnes précaires** », pour un budget total de 800 millions d'euros seulement, dont 533 millions d'euros pour la hausse exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire, une mesure qui concerne à hauteur d'environ 208 millions d'euros les personnes en situation de pauvreté monétaire. Même si d'autres mesures devraient toucher également des personnes en situation de pauvreté monétaire, par exemple celles destinées aux jeunes, l'étude de France Stratégie sur « **la lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus** » constate que la part allouée aux personnes en situation de pauvreté dans le plan est restée très limitée.

La réflexion du CESER sous forme de point d'étape

Les auditions réalisées par le CESER ont permis d'identifier les différentes manières dont les acteurs ont fait face à la crise, quelles difficultés ils ont rencontrées, comment ils se sont adaptés, comment ils ont innové.

Cela a également permis de recueillir leurs analyses des conséquences de la crise pour leur secteur mais plus globalement pour la société.

Point commun de l'ensemble des interventions, les acteurs ont tous fait part de leurs inquiétudes pour l'année 2021 et les suivantes. En effet, dans l'urgence, la plupart ont trouvé des solutions et ont pu être aidés par les pouvoirs publics, mais la pérennité de ces solutions, du fait d'un épuisement des équipes d'une part, de l'incertitude quant au maintien et à la pertinence des formes d'aides d'autre part, est interrogée.

Cela conforte l'idée qu'il est essentiel de rester prudent dans l'analyse, car la crise n'est pas terminée (au moment où ces lignes sont écrites, le 3^{ème} confinement s'achève) et qu'il faudra du temps pour identifier précisément l'ampleur des conséquences de cette crise. Le présent état des lieux doit donc être considéré comme un diagnostic temporaire, duquel sont déduits les enjeux d'ores et déjà identifiés, qui devront être complétés dans les mois à venir par les nouveaux enseignements tirés de l'évolution de la crise.

Les impacts de la crise sont de deux ordres : pour une part, il y a eu accélération d'évolutions antérieures ; d'autre part, des effets directs de la crise.

1. UNE ACCÉLÉRATION D'ÉVOLUTIONS ANTÉRIEURES

1.1 Dans le secteur du sport

Tout d'abord, il est important de distinguer deux notions que peut revêtir le terme « sport ». On distingue généralement sport et « activités physiques et sportives », qui peuvent se définir comme : « *tout mouvement produit par la contraction des muscles entraînant une augmentation de la dépense énergétique au-dessus de la dépense de repos.* » Elles recouvrent donc un vaste spectre de possibilités, le sport n'en représentant qu'une partie.

Les activités physiques et sportives jouent un rôle essentiel en matière de santé et d'équilibre physique et psychique.

Le sport, de manière globale, joue d'autres rôles : d'éducation, de socialisation et de lien social, pour ce qui est de la pratique amateur en particulier, mais aussi de rayonnement et de développement économique pour ce qui est du sport professionnel.

Pour réaliser ses auditions concernant le secteur du sport, le CESER s'est attaché à ce que soient représentés les différents sous-secteurs qui le composent :

- **Le sport amateur : associations et clubs sportifs ;**
- **Le sport professionnel ;**
- **Le sport marchand : salles de sport, etc.**

Chacun de ces sous-secteurs a été impacté par la crise, à des niveaux différents.

Pour l'ensemble d'entre eux, le 1^{er} confinement a été marqué par un arrêt total des activités.

Par la suite, la situation est plus différenciée : alors que les clubs professionnels ont pu reprendre une partie de leur activité (les matches ont repris, mais sans public), les salles de sport et les clubs amateurs ont, pour beaucoup, dû rester fermés, à l'exception de courtes périodes (septembre/octobre 2020 puis début 2021).

Cette crise a été l'occasion de mettre en lumière le fonctionnement des administrations françaises et les différents niveaux de compétences et de décisions. Ainsi, si les interdictions, les mesures générales viennent de l'Etat, ce sont les collectivités territoriales qui décident ou non d'ouvrir les équipements. Et de fait, il y a eu des décisions différentes selon les collectivités, certaines communes par exemple, ayant fait le choix de rouvrir, de donner accès aux équipements dès que cela était possible, alors que d'autres, les petites communes en particulier, ne l'ont pas fait, par crainte des responsabilités que cela engageaient. La ville d'Agde a ainsi procédé à une interprétation précise des textes (protocoles, jauges, etc.) et décidé d'ouvrir ses installations, avec un affichage spécifique comme dans le domaine public, en prévoyant des passages de policiers municipaux et de médiateurs.

Le rôle clé des collectivités territoriales, leurs marges de manœuvre, a été mis en évidence pour l'ensemble des acteurs, pour les autorités de l'Etat comme pour les clubs et associations. Les communes où les élus et les techniciens ont des connaissances du secteur ont davantage pu travailler à des réponses fines et adaptées.

Des questions sont devenues plus prégnantes avec la crise, notamment l'enjeu qu'il y a à différencier les différentes pratiques, les différents termes : licences (qui relèvent des fédérations), adhérents (qui relèvent des clubs), pratiquants (qui est une notion beaucoup plus large).

L'évolution des licences ne correspond pas forcément à l'évolution des autres aspects, il est donc important de dissocier. Les premiers éléments d'analyses semblent indiquer que les fédérations ont perdu plus de licenciés que les clubs n'ont perdu d'adhérents, car les licences permettent d'accéder à

la compétition et il est possible que les clubs aient hésité à payer les licences cette année puisque les compétitions sont annulées. En outre, les fédérations, qui ont un modèle économique basé sur la collecte de licences auprès des clubs, ont été prises en tenaille entre la baisse de ces recettes et la hausse des dépenses qu'elles ont dû effectuer pour aider les clubs (ceux-ci, en étant en 1^{ère} ligne, se sont tournés vers les fédérations). Les fédérations de Rugby, de handball ont décidé de ne plus prélever les licences, mais toutes ne sont pas en mesure de faire de même.

Il est donc probable que les difficultés à court terme seront plus importantes pour les fédérations que pour les clubs. Une solution pourrait passer par le mécénat, en incitant aux dons en direction des clubs pour bénéficier de réduction d'impôts ou de crédit d'impôts. Mais l'impact d'une telle mesure ne serait pas immédiat.

Les conséquences de la situation sont donc variées. Elles ont en tout cas renforcé des évolutions antérieures, notamment l'amplification du phénomène du sport «autogéré», c'est-à-dire hors structures, et le renforcement de la crise du bénévolat.

L'amplification des pratiques autogérées (hors structures)

Les activités physiques et sportives peuvent être pratiquées dans une structure (clubs ou associations, salles de sport, etc.), mais également de manière autonome (par exemple les activités telles que le footing, la pratique du vélo, certaines pratiques collectives en intérieur ou en extérieur).

Ce secteur du sport autogéré s'est fortement développé durant la crise, ayant constitué une solution pour pratiquer une activité physique et sportive malgré la fermeture des structures. Cela s'inscrit dans une évolution des attentes antérieures, les pratiquants plébiscitant les loisirs, la notion de dépassement, d'autonomie, davantage que la compétition.

Avec le numérique, le sport autogéré s'est organisé, de manière autonome, c'est-à-dire en-dehors des fédérations, sous la forme de communautés qui se créent spontanément. Cet aspect « communauté » répond à une attente en termes de partage et de sentiment d'appartenance, qui ont manqué durant la crise.

Les pratiques de « sport autogéré » posent la question de la responsabilité en termes d'occupation du domaine public. L'accélération de cette demande est difficile à traduire pour les élus locaux : s'ils savent aller au plus près des pratiquants en clubs, c'est moins habituel pour eux d'aller au-devant des pratiques autogérées qui, par définition, sont complexes à quantifier.

La difficulté que l'on peut repérer dans le cadre de la présente réflexion est le manque d'encadrement de ces pratiques, qui n'assurent pas forcément le respect des consignes générales imposées par la crise sanitaire, des gestes barrières en particulier.

Il est possible d'imaginer un phénomène d'« ubérisation » du monde sportif, où le sport serait pratiqué comme dans un club mais sans les contraintes. Cela pose des questions et incite les acteurs du secteur à démontrer que la pratique en club ne signifie pas nécessairement des contraintes et moins de libertés.

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer en la matière. D'autant que la crise leur a montré l'intérêt d'avoir un sport fédéré, qui permet d'avoir des interlocuteurs. L'Etat a ainsi pu se tourner vers les fédérations pour avoir des protocoles spécifiques à chaque discipline sportive, les collectivités territoriales ont pu avoir des interlocuteurs qui garantissaient la mise en place des protocoles, plutôt qu'une pratique libre qui rend les choses moins faciles.

Il est difficile d'évaluer aujourd'hui si ce phénomène continuera à s'amplifier, mais quoi qu'il en soit, le secteur sportif, composé de fédérations, de clubs, d'associations, devra nécessairement s'adapter. Ce

développement du sport autogéré oblige les acteurs du monde sportif à s'interroger sur ce qu'un club représente pour les personnes, un lieu pour pratiquer une activité physique mais aussi un espace de lien social, pour construire de nouvelles offres adaptées.

Cette évolution marque la nécessité pour les fédérations et les clubs de modifier leur offre pour s'adapter aux nouvelles demandes.

Un renforcement de la crise du bénévolat

Une grande partie des structures sportives fonctionne grâce à l'implication de personnes bénévoles, qui contribuent à la vie des clubs et associations, notamment leur gestion administrative (Conseils d'administration, organisation d'évènements, etc.). Les motivations des bénévoles sont variées, entre sentiment d'utilité et espace de lien social.

Depuis de nombreuses années, il est fait état d'une crise du bénévolat, d'une difficulté pour les structures à attirer et fidéliser des bénévoles. Pour les actions ponctuelles, la difficulté est moindre que pour les engagements de plus long terme.

Il est souvent pointé un manque de formations pour les bénévoles : pourtant, le Mouvement sportif propose régulièrement des formations, mais elles sont trop peu fréquentées. A noter que le secteur dispose d'une force spécifique : il est le mouvement associatif le plus fédéré, dispose de relais dans les collectivités territoriales, dans les services déconcentrés de l'Etat. Il y a donc beaucoup de ressources, mais peut-être ne sont-elles pas adaptées aux besoins des dirigeants locaux.

Avec la crise sanitaire, la difficulté à mobiliser des bénévoles s'est aggravée, en créant d'autres dimensions à la crise de l'engagement.

Le manque de temps pour accomplir les activités bénévoles en est un premier élément. Les contraintes sanitaires ont pu peser sur les possibilités de se déplacer, de se réunir et ont donc eu un impact sur la motivation des bénévoles.

Les bénévoles pouvant souvent appartenir aux catégories sociales potentiellement les plus à risque, il faut ajouter la crainte du virus pour expliquer les réticences à maintenir leur engagement.

Enfin, la mise à l'arrêt d'une grande partie des actions, notamment événementielles, la gestion des problèmes induits par la crise (arrêts d'activités, faire face aux mécontentements des adhérents, licenciements, etc.) et l'absence de « compensation » par les aspects positifs de l'engagement (lien social, sentiment d'utilité, etc.).

Une étude menée par OpinionWay auprès de dirigeants bénévoles d'associations sportives au mois de janvier 2021, indique que 51 % ressentent de l'inquiétude dans le contexte actuel, soit 22 points de plus que l'année précédente. Cette inquiétude porte à la fois sur l'évolution de l'emploi dans le secteur sportif, de l'évolution de l'emploi global sur leur territoire et des perspectives pour leur structure.

Les dirigeants se disent surtout préoccupés par la situation financière de leur structure, notamment sur la pérennité des cotisations des adhérents, des prestations payantes qu'ils pourront mettre en place et des financements privés (partenariats, mécénat).

Dans l'intérêt de maintenir et d'aider les associations sportives, les dirigeants jugent positivement les dispositifs qui sont ou qui pourraient être mis en place, mais restent sceptiques quant aux prêts participatifs ou l'aide au paiement des loyers.

noter que la présence et le soutien des acteurs du secteur durant la crise ont été appréciés par les dirigeants des associations sportives, notamment avec le CoSMoS), mais ils notent que les rapports entre structures sportives tendent à se dégrader.

Il y a un enjeu essentiel, pour les acteurs du secteur sportif, à travailler sur une évaluation de l'impact de la crise en termes de risque de désengagement bénévole, qui pourraient poser des risques à long terme plus grands que la question des moyens financiers.

Des réflexions doivent être menées par les acteurs du secteur. Cela peut être l'occasion de modifier l'approche. En effet, plus que le nombre de bénévoles qui ferait défaut, ce sont les attentes, les manières de s'engager qui ont changé : les associations gagneraient à s'adapter à ces nouvelles formes, ne pas vouloir que les bénévoles se coulent dans le moule, mais plutôt, un peu l'inverse, s'adapter aux personnes. La crise a ainsi montré une envie d'être « le bénévole d'un jour » : les gens veulent agir, pas forcément sur la durée, mais avec un contrat moral, avec un objectif.

La reconnaissance du travail effectué par les bénévoles pourrait également être une fructueuse source de réflexion. Les bénévoles ne sont pas forcément en attente de médailles, mais plutôt de respect et d'accompagnement. Ils ont besoin d'être déresponsabilisés de la partie administrative car on ne s'engage généralement pas pour établir des dossiers de demandes de subventions, mais plutôt pour mener des actions concrètes sur le terrain. Par rapport à cela, il est possible de progresser grâce aux solutions numériques : les débuts du numérique dans le monde sportif ont été plutôt un échec, mais les outils sont aujourd'hui plus simples et plus appropriés.

1.2 Dans le secteur de la culture

Le secteur culturel est lui aussi composé de sous-secteurs très divers. Le CESER a auditionné des représentants issus de ces différents secteurs pour essayer de saisir les différents types d'impact de la crise sanitaire.

Il a ainsi entendu des représentants :

- **Du Ministère de la Culture ;**
- **Du secteur du cinéma ;**
- **Du secteur du livre et de la lecture ;**
- **Du secteur public des Arts vivants ;**
- **Du secteur de l'Éducation populaire ;**
- **Du monde étudiant.**

L'aspect le plus marquant de la crise sur ce secteur est le développement du numérique comme outil de diffusion et de maintien du lien avec les habitants, dans un contexte où toutes les populations se sont appropriées ces moyens, mais aussi pour favoriser la cohésion des équipes.

Ainsi, même si les usages du numérique ont pu différer selon les acteurs, il est possible de noter que :

- **Le développement de la mise à disposition de ressources numériques et du « click and collect » a été développé, notamment par les acteurs du livre et de la lecture ;**
- **Renforcement de la présence sur les réseaux sociaux ;**
- **Rédaction de newsletters régulières ;**
- **Le secteur des Arts vivants a proposé des capsules vidéos pour présenter des spectacles, leurs établissements, garder le lien avec les spectateurs, retransmettre des contenus élaborés par des équipes d'artistes ;**
- **Le secteur des festivals de cinéma a, pour certains d'entre eux, proposé une programmation en ligne.**

Le 2^{ème} confinement a vu ces actions se poursuivre et s'améliorer, notamment par une éditorialisation des contenus.

La plupart des acteurs auditionnés n'ont pas fait le choix de retransmettre via internet des spectacles ou des films dans leur intégralité. Ils ont expliqué ce choix par le caractère nécessairement collectif de

l'expérience théâtrale ou celle d'un festival et par le souhait de donner envie aux publics de revenir dans les salles lorsque cela sera possible, plutôt que de créer un nouveau mode de consommation culturelle. **L'outil numérique est vu comme un outil au service d'autres formes de programmation. Il a apporté des pratiques différentes qui s'ajoutent mais ne remplacent pas l'expérience collective d'un festival ou d'un spectacle. En outre, il ne faut pas sous-estimer le coût important que représentent des captations de qualité de performances culturelles.**

Le festival Cinemed est l'un des derniers **festivals de cinéma** de l'année 2020 à avoir pu se tenir dans des conditions presque normales, avec un protocole sanitaire renforcé. D'autres festivals de cinéma ont dû se résoudre à proposer des formats uniquement numériques. Cela a été plutôt bien perçu par leurs publics parce que cela maintenait un lien. Cependant, d'un point de vue artistique, les conséquences de ces expériences devenues numériques, ne sont pas neutres. A titre d'exemple, le festival 1^{er} plan d'Angers a fait ce choix de la retransmission intégrale des films retenus pour concourir, à l'exception d'un seul, dont le producteur a refusé la diffusion, par peur du piratage. C'est précisément ce film qui a été primé par le jury. Le public, en ligne, n'a donc pas pu voir le meilleur film, ce qui illustre les limites de l'outil numérique. Pour certains festivals, plus expérimentaux, le numérique favorise la diffusion des œuvres, mais pour les festivals plus exigeants économiquement, cette solution ne satisfait pas les professionnels, qui considèrent que les interactions avec le public restent fondamentales.

Dans le secteur de la **lecture publique**, en bibliothèque, de nombreuses ressources numériques ont été mises à disposition des usagers gratuitement et largement utilisées. Ces pratiques existaient avant la crise mais ont été accélérées à l'occasion de celle-ci, malgré les inconnues sur certains aspects règlementaires sur le prêt de supports numériques. Il est probable que cette expérience fasse basculer la consommation culturelle vers des pratiques numériques clarifiées, y compris le partage de la valeur dans la chaîne du livre. Les auteurs ont à cette occasion peut-être davantage pris conscience de la nécessaire visibilité en ligne de leurs œuvres, ce que la période les a contraint à développer (via des vidéos présentant les ouvrages, des lectures orales, etc.).

Dans ce contexte, **les Gafa et les réseaux sociaux ont pris une place centrale** du fait de la crise : ils figurent parmi les seuls acteurs qui ont tiré réellement profit de celle-ci.

Ces acteurs jouent de fait un rôle qui doit être analysé **car ils participent d'une polarisation de la société qui a des effets délétères en termes de cohésion sociale.**

En effet, si toutes les catégories sociales, toutes les classes d'âge ont désormais plus ou moins accès au numérique, c'est en revanche dans la pratique elle-même que se produisent des phénomènes de concentration. Ainsi, l'usage des réseaux sociaux va être proportionnel à la catégorie sociale à laquelle appartient un individu : plus la personne a un niveau d'études élevé, plus elle aura accès à un réseau large et donc à un discours contradictoire et nuancé. Pour les personnes appartenant à des catégories sociales moins aisées, le réseau est plus étroit, leur donnant accès à une moindre diversité de discours. Il est à craindre que de ce fait, les processus de ségrégation - dans les quartiers populaires notamment, mais pas seulement - soient renforcés, que s'exprime une plus grande défiance, que des incompréhensions majeures entre classes sociales et classes d'âge se développent, portant atteinte à la cohésion sociale.

Le contexte sanitaire empêche le développement d'actions qui, d'ordinaire, visent à limiter ces effets. Cette situation qui limite les rencontres, le débat, la construction d'actions collectives, est source d'inquiétudes. Les temps collectifs mis en place par des associations, ou rendus possible par le brassage qui s'opère en temps normal, qui permettaient la confrontation des opinions, le croisement des regards sur une situation complexe ne sont aujourd'hui encore plus possibles. De fait, quel va être l'impact de cette réalité en termes de risques d'enfermement, de repli communautaire si les actions

qui visaient à favoriser la prise de recul, l'étalement des sources d'informations ne peuvent plus se faire ? On peut présager, quand la citoyenneté, l'accès à la culture sont impactés, que cela fait courir un risque pour la mixité sociale et le lien social.

Il y a un rôle énorme du tissu associatif pour remettre sur table les sujets sociétaux. Il faut donc une redynamisation du tissu associatif, une sensibilisation des populations. Pour cela, les mutualisations entre acteurs sont nécessaires, de même que des réflexions communes pour faire face aux effets de la crise.

Au-delà des pertes financières et impacts sur les territoires, les personnes auditionnées ont souligné que cette crise met en lumière la question de la répartition de la valeur créée. Repenser l'économie de la culture doit passer par un soutien aux créateurs, que ce soient les auteurs, cinéastes, comédiens, illustrateurs. Les intervenants ont insisté notamment sur la dimension politique du rapport à ces acteurs que sont les GAFAs et les réseaux sociaux. Elles ont exprimé la nécessité de mener une réflexion sur la participation des GAFAs à l'écosystème des filières culturelles et au maintien de la diversité de la création. S'il y a une diversité dans le cinéma aujourd'hui, c'est bien parce qu'il y a une politique publique qui permet que des œuvres plus confidentielles soient financées. C'est en s'inspirant de ce modèle que la réflexion doit se mener. Cela ne peut passer que par une décision politique.

Au-delà, il est important de rappeler que les politiques culturelles mises en place par les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel en matière de création d'une culture commune. En effet, les politiques culturelles participent à donner corps à un sentiment d'appartenance, à constituer une communauté politique. La cohésion sociale passe par une expérience de cohésion culturelle. Au contraire, les GAFAs et les réseaux sociaux participent à créer des communautés d'intérêts d'où la dimension politique est absente. C'est pourquoi, pour le CESER, il est primordial de maintenir et de soutenir des politiques culturelles publiques, pour participer à l'affirmation d'une identité commune, pas pour la figer mais pour accompagner ses évolutions. La culture telle qu'elle est définie par les autorités publiques, n'est pas un héritage figé mais revêt bien une dimension dynamique, qui s'enrichit du fait qu'elle est partagée.

A noter que la massification de l'usage du numérique rend d'autant plus prégnant le problème de la fracture numérique, que ce soit pour des raisons géographiques ou sociales.

1.3 Pour la cohésion sociale

Pour les habitants, il apparaît que la période de crise sanitaire a été vécue de manière différenciée selon le contexte de vie des personnes (situation maritale, par rapport à l'emploi, au logement).

En termes de poursuite d'évolutions antérieures, ce qui peut être noté, c'est **une aggravation des inégalités sociales. En effet, la crise a eu pour effet d'accroître la fragilisation des populations dont la situation était déjà marquée par la précarité, l'isolement, la pauvreté.** Les conditions de vie et de travail sont en effet un facteur important du risque d'exposition au virus.

Les épidémies se caractérisent généralement par un accroissement des inégalités sociales : cela résulte de trois facteurs, souvent cumulatifs : les inégalités face au risque d'exposition, la vulnérabilité différenciée face à la maladie et les différences de prise en charge. De fait, le débat public a rapidement mis en exergue que les inégalités face au virus Covid-19 sont socialement très marquées, ainsi que l'analyse une étude de la DREES sur les inégalités sociales face à l'épidémie de COVID, publiée en juillet 2020 et réactualisée en janvier 2021³.

³ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/les-inegalites-sociales-face-lepidemie-de-covid-19-etat-des>

Cette étude indique que le risque de contamination a été plus élevé dans certains emplois, exposés au contact avec les malades (personnel soignant, majoritairement féminin, et relativement âgé pour les médecins) ou en contact avec le public et dont l'activité a été maintenue en présentiel.

Cela concerne en premier lieu le secteur de la santé et action sociale, mais aussi ceux de l'industrie agroalimentaire, du commerce et de l'industrie.

Lorsque leur activité était maintenue, la quasi totalité des ouvriers et les trois quarts des employés ont été contraints de travailler en dehors de chez eux ; Par contraste, c'était seulement le cas d'un tiers des cadres. Cette inégalité face au télétravail s'est souvent cumulée avec le fait de devoir se déplacer en transports en commun, car les ouvriers et employés habitent plus souvent que le reste de la population en zone périurbaine.

Les conditions de vie et la promiscuité accentuent le risque de contamination pour les personnes vivant dans des logements collectifs, en établissements fermés et dans des logements surpeuplés. L'accès aux mesures de protection dépend quant à lui, des conditions matérielles mais aussi des comportements préventifs, qui sont inégalement adoptés dans la population.

L'étude de la DREES⁴ poursuit : « *Les conséquences économiques de la crise risquent d'accroître les inégalités matérielles : certaines populations ont subi des baisses de revenus d'activité, d'aides et d'activités informelles particulièrement importantes, associées à une hausse des dépenses, notamment alimentaires, seulement partiellement compensées par les aides publiques. D'après l'Ined (Coconel), pendant le confinement, presque la moitié des ménages les plus modestes ont perdu des revenus, contre environ un quart des ménages aisés.*

La crise sanitaire que nous traversons ne fait que jeter une lumière plus crue sur l'importance et le caractère multidimensionnel des inégalités qui traversent notre pays. Elle met l'accent sur les risques spécifiques auxquels font face les populations les plus fragiles exposés à une « double » ou une « triple peine » face au Covid-19, souvent liée à l'impact du virus couplé à l'impact du confinement, et appellent donc à une vigilance accrue. »

La période de crise économique et sociale que nous traversons a déjà et aura certainement un effet intense sur la situation des plus démunis. D'après une publication de France Stratégie datée d'octobre 2020, qui portait sur la lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus, il est démontré que la crise sanitaire et le confinement en place entre mars et mai 2020 ont entraîné **des difficultés importantes et spécifiques pour les plus vulnérables**. C'est vrai notamment en matière de subsistance (recours important aux distributions alimentaires), de santé (exposition plus forte au virus et risque plus élevé de développer une forme grave de la maladie, situations de discontinuité des soins) ou encore d'accès à l'éducation à distance (manque d'équipement, difficultés d'accompagnement par les familles, exigüité du logement).

Une surmortalité en lien avec les conditions de santé, de logement et d'emploi de la population a été observée dans les communes les plus pauvres.

La crise sanitaire a ainsi servi de révélateur des manques des politiques en matière de lutte contre la pauvreté. Elle a montré combien le logement se trouve au cœur de la pauvreté, et jeté une lumière crue sur les poches de pauvreté qui existent aujourd'hui en France, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les Outre-mer.

Avec le confinement, des jeunes enfants (0 à 3 ans) et des enfants (3 à 15 ans) ont vécu, avec la fermeture des structures d'accueil collectif et des écoles, une altération des pratiques éducatives, un manque d'accès aux structures permettant d'assurer une réponse à leurs besoins essentiels, notamment celui de la socialisation entre pairs.

⁴ Ibid.

Des jeunes de 16-18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ont parfois dû retourner chez eux, sans suivi ni assurance qu'ils avaient bien un domicile. Des droits de visite ont parfois dû être supprimés et des placements effectués, au lieu d'apporter aux parents l'aide à la parentalité dont ils auraient eu besoin.

L'étude ajoute qu'il a été constaté une **augmentation des situations de décrochage scolaire ou social chez les plus jeunes**. Ainsi, des étudiants précaires qui n'ont pas pu travailler pour financer leurs études ont dû recourir à l'aide alimentaire à la suite de la fermeture des restaurants universitaires. Cette augmentation du nombre de décrocheurs parmi les enfants et les jeunes suite à la rupture éducative aura des effets durables sur leurs possibilités d'accès à l'emploi.

Des personnes âgées isolées, des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales ont vu leurs difficultés renforcées.

Par ailleurs, les personnes, souvent précaires, vivant dans des environnements surpeuplés (appartements trop petits notamment) ont été plus exposés au risque de contamination, du fait de la promiscuité.

Des étrangers en situation régulière (demandeurs d'asile, étrangers résidant régulièrement depuis moins de cinq ans) ont rencontré, de manière forte pendant le 1^{er} confinement, des difficultés pour accéder aux services publics et à certaines aides.

La **crise économique et sociale découlant de l'épidémie et des mesures prises pour la combattre aura certainement un effet intense sur la pauvreté** qui se manifesterà à différentes échelles temporelles. Après avoir entraîné de manière immédiate des baisses de revenus et des hausses de dépenses pour une partie de la population, on peut s'attendre à ce que le reflux majeur de l'activité économique entraîne à court terme de fortes pertes d'emplois, des faillites en grand nombre ou des chutes d'activité importantes, notamment pour les travailleurs indépendants. Les revenus des personnes en emploi devraient diminuer. La dégradation économique fragilise les bénéficiaires du RSA présents sur le marché du travail ou qui étaient peu éloignés de l'emploi avant la crise. Elle va peser sur les revenus d'activité des jeunes de 18 à 24 ans en études et compliquer à l'automne l'entrée sur le marché du travail des jeunes sortis d'études.

La crise entraîne par ailleurs l'entrée dans la précarité de personnes appartenant à des catégories professionnelles qui en étaient éloignées jusqu'alors. L'exposition très forte à la crise des indépendants par exemple est inédite. Leur entrée en pauvreté pourrait être vécue très difficilement par des personnes qui ne faisaient pas partie jusqu'à présent de ce groupe.

Pour juger des effets de la crise sur la pauvreté, il faudra veiller à ne pas se limiter au taux de pauvreté monétaire. C'est un indicateur relatif, calculé par rapport au niveau de vie médian de la population. Si le niveau de vie médian baisse en France après la crise, le seuil de pauvreté baissera mécaniquement, si bien que des personnes précédemment considérées comme pauvres pourraient ne plus l'être après le choc, alors que leur niveau de vie n'a pas changé, voire qu'il a diminué.

Il faudra porter une attention particulière à la **situation des invisibles**, ce qui nécessite de les identifier et de les toucher.

Plusieurs travaux alertent par ailleurs sur les **inégalités de genre** dans cette crise : majoritaires dans les métiers de la santé et du social, les femmes ont été en première ligne dans la réponse sanitaire apportée à la crise, ont eu à supporter une charge informelle plus élevée au sein des ménages, tout en étant plus exposées aux risques de violences conjugales.

L'analyse territoriale est également révélatrice de mécanismes de cumul de difficultés : cette crise a pu toucher différemment les populations vivant en milieu urbain et celles vivant en milieu rural.

Enfin, au-delà des territoires, les lieux de vie distinguent nettement les populations et leur situation face au coronavirus.

Les personnes résidant dans des établissements médico-sociaux (personnes âgées en EHPAD, personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie) cumulent un risque d'exposition élevé lié au lieu de vie et de dégradation de l'état de santé due à l'isolement.

Plus globalement, **le creusement des inégalités, l'inégale exposition aux risques, les différences de vécu de la crise selon les situations individuelles, selon le type d'emploi ou le lieu d'habitation, renforcent un risque de repli et d'isolement, que le CESER avait analysé dans un précédent rapport. Cette situation est potentiellement porteuse de risques en termes de conflictualité sociale, liée notamment à une différence en termes d'attentes créées par la crise, entre classes sociales ou entre générations.** En effet, les impacts différenciés de la crise, la manière dont elle est gérée peuvent être générateurs d'incompréhensions entre différentes catégories de population et donc de tensions.

2. L'IMPACT DE LA CRISE

2.1 Une crise inédite pour le secteur de la santé

Ce qui a caractérisé la période est le recours à une régulation essentiellement étatique, ce qui est justifié dans la mesure où l'Etat reste compétent en matière sanitaire. Cette centralisation a cependant pu avoir un impact négatif sur l'efficacité d'une gestion opérationnelle des territoires.

La crise sanitaire, par son ampleur et sa durée, est inédite pour l'ensemble du système de santé. Celui-ci est en effet habitué à gérer des crises courtes ou localisées. Il a donc dû s'adapter de manière rapide. De fait, au fur et à mesure de l'évolution de la situation, l'aspect sanitaire a été de mieux en mieux appréhendé et géré par les acteurs de santé. Un apprentissage organisationnel a notamment été réalisé par les établissements de santé. Il est à noter de manière générale une grande capacité d'adaptation de la part des établissements de santé et des professionnels de santé.

Des cellules de crise, instances de coordination, ont été créées localement et supervisées par l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture.

Il faut cependant noter que la crise sanitaire a eu des impacts importants sur les activités non-COVID, en particulier des déprogrammations d'interventions non urgentes, qui ont pu entraîner des situations dites de « pertes de chances », notamment pour les malades chroniques, malades en cancérologie et personnes suivies en santé mentale. Ces pertes de chance ne sont pas liées à une question de tri de patients mais à des déprogrammations et à un déficit de dépistage.

Une étude de la DREES⁵ sur les inégalités sociales face à l'épidémie souligne également un certain nombre d'effets. Elle indique ainsi que les retards de prise en charge des soins urgents, que l'on a observé durant le confinement au travers d'une chute des recours aux urgences pour des pathologies à risque vital (baisse des recours de l'ordre de 40 % pour les cardiopathies ischémiques, baisse de près de 30 % pour les accidents vasculaires cérébraux) sont particulièrement inquiétants.

La prise en charge des pathologies chroniques et pédiatriques en ville s'est affaïssée pendant le confinement (baisse de 40 % de consultations en médecine générale et de 50 % pour les spécialistes selon les statistiques de l'Assurance maladie, baisse de 50 % des consultations de suivi de maladies

⁵ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/les-inegalites-sociales-face-lepidemie-de-covid-19-etat-des>

chroniques, suivi de grossesse et suivi pédiatrique pour près d'un généraliste sur deux selon le panel des médecins généralistes de la DREES).

Des études seront nécessaires pour en suivre les effets à moyen terme. Les pathologies nécessitant des soins réguliers ou urgents étant elles-mêmes traversées par des inégalités sociales, certaines populations moins favorisées ont pu pâtir plus que d'autres des difficultés de recours aux soins.

En termes de santé mentale, la DREES fait état d'un surcroît de consultations pour santé mentale pendant le confinement et pointe un risque accru pour les personnes en isolement social. Elle souligne l'intérêt qu'il y aura à porter une attention particulière aux conséquences pour les personnes isolées, âgées, les enfants et les personnes ayant des troubles psychiatriques préexistants, ainsi que pour les personnes dont les conditions de vie sont les plus précaires et se sont le plus dégradées.

Il est à noter également une certaine fragilisation des personnes qui ont été atteintes de la COVID indépendamment du niveau de sévérité initial de la maladie. Ainsi, on observe une persistance ou une résurgence ou une émergence d'un ou plusieurs symptômes pouvant survenir plusieurs mois après l'épisode aigu de COVID pouvant engendrer une atteinte transitoire de l'intégrité physique et/ou mentale avec potentiellement des répercussions sociales. Plusieurs études épidémiologiques sont en cours en France pour évaluer l'impact, encore mal connu, de la fragilisation des populations touchées par l'infection virale à SARS-COV-2. Des solutions existent avec la mise en œuvre de programme de réadaptation d'intensité adaptée à la capacité de la personne. Il convient de se préoccuper sanitaire de cette situation des personnes atteintes de COVID LONG afin de leur permettre de retrouver une vie sans altération.

Le CESER souhaite souligner :

- **Le rôle de la réserve sanitaire, qui fait appel à des retraités (médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes, épidémiologistes) pour participer à la gestion de crises (catastrophes naturelles, chikungunya, dengue, Ebola, renfort hospitalier, etc.). Son efficacité, sa compétence n'ont jamais fait l'objet de la moindre critique ;**
- **Le rôle de « sentinelles sanitaires » que jouent les pharmaciens d'officines. Ils sont en effet en première ligne et constituent dans certains territoires touchés par la désertification médicale un rôle de premier recours qui leur permet de repérer les premiers signaux d'une épidémie à venir ;**
- **A l'initiative Des Hauts de France, Le Ministère des Solidarité et de la Santé a lancé la plateforme numérique Renfort RH pour permettre la mise en relation entre les établissements qui ont besoin de renforts, et des professionnels volontaires localement : Médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinés, diététiciens, aides-soignants, sages-femmes, psychologues, auxiliaires de vie, agents des services, agents d'entretien qualifiés, cuisiniers... Qu'ils soient salariés ou libéraux, étudiants ou retraités, tous les volontaires sont invités à s'inscrire sur Renfort RH.**

Pour le CESER, les travailleurs sociaux devraient être associés à cette plateforme.

Enfin, comme pour d'autres champs, **la situation sanitaire a contribué à l'aggravation des inégalités sociales.**

Le Comité Consultatif National d'éthique (CCNE) souligne l'enjeu essentiel pour tous de protéger toute la population, et en particulier les groupes les plus précaires et les plus fragiles (personnes en situation de grande pauvreté, SDF, personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies psychiatriques, migrants, prisonniers ...).

Il n'existe pas encore de traitement spécifique efficace, validé et approuvé contre le virus, d'où l'importance de freiner la propagation par les mesures barrières et les mesures de distanciation physique, et bien entendu par la vaccination.

Par mesure de précaution, le Ministère des Solidarités et de la Santé a demandé aux ARS de renforcer cette organisation et de mettre en place une « **plateforme de veille et d'urgence renforcée** » dont les objectifs sont :

- D'identifier et organiser les renforts nécessaires au sein de l'ARS ;
- D'assurer la gestion des premiers cas possibles ou confirmés ;
- De planifier la réponse de la montée en puissance du système de santé.

2.2 Une série d'impacts pour le domaine médico-social

Parmi les effets les plus marquants de la période que nous traversons, il y a clairement la mise en visibilité de l'utilité sociale essentielle jouée par un certain nombre de professions, telles que les **aides à domicile**.

Le CESER a auditionné des acteurs de l'aide à domicile qui ont subi, au début de la crise, un important bouleversement qui a impacté leur manière de travailler. En effet, la soudaineté de la décision du 1^{er} confinement a confronté à l'inconnu et créé des peurs chez les personnes auprès desquelles ces associations intervenaient, qui ont pu déboucher parfois sur le refus de voir ces interventions se poursuivre. Cela a de fait mis en danger la santé et le maintien de l'autonomie de ces personnes. Les associations ont dû mettre en œuvre des protocoles pour rassurer leurs bénéficiaires, mais aussi leurs propres salariés.

Du côté des établissements médico-sociaux, **le cas des EHPAD** a été au cœur de l'actualité et des commentaires dans les médias.

Quand la crise est intervenue, les EHPAD se sont trouvés en situation d'urgence absolue, dans un contexte où il y avait beaucoup d'inconnues et où les consignes changeaient rapidement.

Dans un premier temps, les établissements ont été mis « sous cloche ». Rapidement, une réflexion s'est faite jour, considérant que le virage sécuritaire ne devait pas se faire au détriment de la dignité des personnes, ni, de manière excessive, à celui de leurs besoins relationnels. En effet, dans les établissements, la restriction de certaines libertés, pour des motifs sécuritaires, a été bien plus forte que celle qui s'applique aux citoyens en général.

Les EHPAD ont donc dès lors préparé la sortie de crise dès le début.

Cependant, de fait, il y a eu un renversement dans la perception de l'opinion sur les EHPAD : au démarrage de la crise, parce qu'il y avait de la peur, qu'on était dans l'urgence, les établissements sont apparus comme protecteurs, un peu comme des héros et puis rapidement, l'idée que les gens y étaient excessivement confinés, ils sont passés au statut de « censeurs ». Les familles se sont senties dépossédées de leur rôle, alors que la majorité voulait continuer à être partie prenante du projet de vie, à exercer leur vigilance sur la manière dont leurs proches sont accueillis.

Les établissements ont alors mis en œuvre des actions pour maintenir autant que possible le lien social : ils ont tenté de préserver le rôle des animateurs, défini des protocoles de visite sans danger, introduit les nouvelles technologies telles que Skype ou la télémédecine, etc.

L'ensemble du secteur médico-social a dû composer avec la pénurie d'équipements, la surabondance des informations et des canaux de diffusion, la lourdeur des protocoles au regard des réalités opérationnelles, etc.

Les salariés qui travaillent dans ces structures ont pu ressentir un sentiment d'isolement, voire d'abandon notamment de la part des tutelles. Dans ce secteur, les contraintes sanitaires qui ont

imposé une modification des pratiques professionnelles ont pu être vécues comme entrant en contradiction avec les valeurs essentielles du métier, ce qui a contribué au développement d'un épuisement et d'une souffrance au travail.

Soutenu traditionnellement par des bénévoles, le secteur médico-social a été confronté comme d'autres secteurs, à la difficulté de mobiliser des volontaires dans la période, de les former et a dû s'adapter à une nouvelle forme d'engagement bénévole, marquée par le souhait d'apporter une aide ponctuelle plutôt qu'un engagement de long terme.

2.3 Un impact majeur dans le secteur du sport

Il apparaît là aussi que l'hypercentralisation du système étatique a eu un impact négatif dans la gestion de la crise sur les territoires.

Le secteur sportif a été particulièrement touché par les restrictions sanitaires. Les conséquences de la crise et de sa gestion sont donc majeures pour l'ensemble des acteurs du sport (clubs, associations, sport marchand, etc.).

Ces conséquences sont toutefois de nature et d'intensité différentes selon les secteurs d'activités. Ainsi, les disciplines qui se pratiquent en intérieur ont été plus impactées que celles qui se pratiquent en extérieur. Par ailleurs, les clubs omnisports, ainsi que ceux qui sont employeurs paraissent rencontrer des difficultés supplémentaires.

En revanche, les clubs qui avaient développé des activités autour d'un aspect social de la pratique sportive (en étant par exemple centres de loisirs, en s'impliquant dans des démarches pédagogiques sur le temps scolaire, en proposant un accompagnement individuel, notamment à la scolarité, etc.) ont, semble-t-il, traversé moins violemment la crise que d'autres clubs, parce qu'ils ont ainsi pu maintenir certains emplois et également le lien avec les adhérents.

Le **secteur du sport marchand**⁶ représente un nombre important d'établissements qui jouent un rôle structurant pour les territoires – même s'il est parfois difficile à identifier ou à quantifier - et sont pour la plupart des entreprises portées par des dirigeants non-salariés. La création de ces entreprises correspondait pour eux, le plus souvent, à un véritable projet de vie, pour lequel ils ont investi toutes leurs économies. Ces entreprises représentent 17 milliards de chiffre d'affaires, et emploient 100 000 salariés (dont 80 % a moins de 30 ans). Ce sont surtout des TPE et des PME, des entreprises de petite taille, présentes sur tout le territoire.

Ce secteur représente plus de 10 000 structures au niveau national, 400 au niveau régional, complémentaires de l'offre des clubs et associations. Il s'agit d'un modèle qui répond à une nouvelle forme de consommation du sport (activités très diverses, escalades, fitness, foot à 5, etc.). Ces structures sont des espaces de pratique mais aussi des lieux de vie, où il est possible de consommer dans des boutiques, de regarder un match, de boire un verre, de fêter des anniversaires : ce sont donc des espaces qui fédèrent une communauté qui y consomment bien plus que du sport, correspondant en cela à une offre affinitaire.

Ces lieux sont des établissements structurants pour le territoire, parce qu'ils génèrent des emplois, des rentes et une économie connexe pour des acteurs locaux.

⁶ Aux côtés du mouvement sportif, qui fédère les associations, les fédérations, des clubs professionnels, il existe une organisation patronale, 3ème pilier qui fédère les entreprises du champ du cycle et de la mobilité, Union Sport et Cycle.

Ce secteur a été fortement impacté par la crise. A titre d'exemples, la crise sanitaire représente :

- **Pour la montagne : 20 milliards d'euros de perte pour les loueurs de ski ;**
- **Des difficultés également pour ceux qui fabriquent le matériel de ski ;**
- **Un impact important sur les commerces.**

Même si les données précises ne sont pas encore connues, d'importantes difficultés financières sont signalées, ainsi que des fermetures définitives d'établissements. Cela génère des difficultés personnelles mais également des atteintes à l'équilibre économique général des territoires et à leur attractivité.

Pour **les clubs sportifs professionnels**, l'arrêt brutal du printemps 2020 de toutes les compétitions a créé un état de choc et une perte de lien avec les supporters.

Là aussi, l'impact économique, pour les clubs eux-mêmes et pour les territoires où ils sont implantés, est majeur. Les aides sur la billetterie, accordées par les pouvoirs publics, s'ils ont permis aux clubs de se maintenir à flot, ne compensent qu'une partie des pertes subies. Au-delà du calcul, c'est une enveloppe globale qui a mis du temps à se libérer, à être validée par la Commission européenne. Cela représente 100 millions d'euros à répartir entre les différentes disciplines, en fonction du taux de dépendance par rapport à la billetterie.

Les matches ont repris, mais à huis clos, sans supporters, et ont de fait moins d'effets d'entraînement en termes de dynamique économique.

Les clubs professionnels font aussi face, après une saison entière sans retour à la normalité, à des demandes de remboursements, à la réduction des soutiens de la part des entreprises (même si une part d'entre elles les ont maintenus).

Enfin, les clubs dont le modèle économique était beaucoup fondé sur les droits de retransmission télévisuelle - le secteur du football en particulier, pour qui cela peut représenter jusqu'à 50 % des recettes - rencontrent d'importantes difficultés du fait de la baisse de ces recettes.

Pour les **associations et clubs sportifs amateurs**, une étude du COSMOS (Conseil Social du Mouvement Sportif), menée auprès de ces structures et publiée en mai 2021, indique que :

- **65 % d'entre elles ont actuellement toujours recours à l'activité partielle (pour la majorité, cela concerne la totalité de leurs salariés) ;**
- **34,3 % ont recours au télétravail quand cela est possible, ce qui n'est pas souvent le cas ;**
- **24,4 % signalent que les conditions psychologiques des salariés sont dégradées ;**
- **38,5 % déclarent que des actions de formation à destination de salariés longuement éloignés de l'emploi durant la crise seront indispensables à la reprise, en particulier des formations sur l'appropriation des protocoles sanitaires impactant le quotidien de travail et de l'« évolution métier » imposée ou accélérée par la crise ;**
- **80 % d'entre elles signalent des pertes de budget par rapport à leur chiffre d'affaires habituel, allant de 10 à 50 % ;**
- **Plus de 38 % estiment qu'elles disposent de 6 mois à un an de trésorerie pour « absorber » les conséquences financières de la crise ;**
- **Elles sont 45 % à estimer la baisse des adhésions entre 10 et 30 % ;**
- **25 % anticipent que certains métiers seront en tension (absence de compétences pour couvrir les besoins de la structure) au moment de la reprise d'activité ;**
- **Les subventions publiques ont été maintenues pour 2019/2020 et 2020/2021 mais qu'il y a des inquiétudes pour les années à venir ;**

- **Dans un tiers des cas, qu'elles ont du mal à mobiliser les aides du gouvernement, par manque de moyens humains et de connaissances juridiques.**

La saison 2020/2021 est quasiment une année gelée pour de nombreuses structures, certains clubs n'ayant pas repris d'activité depuis octobre 2020.

La plupart des clubs se sont attachés à proposer des offres de pratique extérieure, mais ce n'est pas possible pour toutes les disciplines. D'autres ont proposé des entraînements en ligne, même si, avec la fracture numérique, qui est une réalité pour une partie des adhérents, ces solutions ne sont pas pleinement satisfaisantes.

D'autres acteurs, des fédérations notamment, ont également innové en se rapprochant des structures de l'e-sport. L'e-sport, parfois traduit par sport électronique, désigne la pratique sur internet ou en d'un jeu vidéo seul ou en équipe. La crise COVID a vu l'expansion massive de l'e-sport et les acteurs de ce champ ont accéléré leur rapprochement avec des clubs, pour hybrider cette pratique avec les pratiques sportives. Parallèlement, certaines fédérations de sport traditionnel sont entrées dans le jeu, en se servant de ce vecteur-là pour ramener les adhérents à elles. Sur ce sujet, il est possible de s'interroger sur le risque pour la cohésion sociale qui pourrait être créé par un remplacement durable, notamment pour les plus jeunes et les adolescents, d'une activité physique et sportive par une pratique d'e-sport.

Les aides financières mises en place par l'Etat ou par les collectivités locales et les mesures de chômage partiel ont compensé, en partie, pour l'année 2020, les pertes subies, mais c'est bien l'avenir qui est source d'inquiétudes.

Il faut par ailleurs noter que la multiplication des dispositifs a pu nuire à la lisibilité pour les acteurs locaux. Cela a créé des difficultés pour certains acteurs associatifs pour s'en saisir : pour les structures employeuses, lorsque les salariés étaient en chômage partiel, ils n'avaient pas la possibilité de rechercher et d'analyser ces différentes aides. Pour les structures non employeuses, les bénévoles en charge de la gestion administrative ne disposaient pas toujours des compétences pour se repérer dans les différents types d'aides.

De manière générale, à l'échelon régional, le constat est celui d'un manque de coordination entre acteurs institutionnels : les associations et clubs ont reçu de nombreux questionnaires d'enquêtes émanant de différents acteurs. Elles ont été un peu noyées par ces demandes, sans avoir forcément de retours sur les résultats par ailleurs.

A noter toutefois que les conséquences sont de nature et d'intensité différente selon les territoires et les disciplines. Le rôle des collectivités territoriales, aussi bien la nature des aides qu'elles ont proposées que les autorisations d'ouverture ou non des équipements, a un impact sur les solutions que les clubs ont pu mettre en place.

2.4 Les conséquences pour le secteur de la culture

Là encore, l'hypercentralisation du système étatique a eu un impact négatif dans la gestion de la crise sur les territoires.

Le secteur culturel est également l'un des secteurs qui a été très concerné par les mesures mises en place dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

La fermeture des lieux culturels a un impact économique majeur pour les structures et pour les territoires.

Ces fermetures et la détermination du caractère « non essentiel » de la culture, a de plus été vécue comme une violence institutionnelle majeure par les acteurs des secteurs concernés. Il y a un

traitement différentiel du monde de la culture qui reste aux yeux de ces acteurs incompréhensible et injustifiable.

L'impact de la crise est toutefois différencié selon les types de secteur (public ou privé notamment), selon la taille des structures, selon qu'elles ont pu ou non mobiliser des aides publiques.

Il est à noter également une diminution des moyens issus du mécénat, malgré une certaine solidarité des mécènes vis-à-vis des acteurs culturels avec lesquels ils sont en lien.

Dans le **secteur du livre et de la lecture publique**, la fermeture des librairies et des bibliothèques durant le 1^{er} confinement puis les mesures de restrictions, ont eu un impact économique majeur pour toute la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, libraires.

Les acteurs ont constaté le développement massif des achats en ligne de livres, de bandes dessinées, de vidéos, etc.

Occitanie Livre et Lecture, l'association des professionnels du livre, de la lecture et des littératures en Occitanie, qui accompagne la création, l'édition et la diffusion du livre, a mis en place de nouvelles actions, pour s'adapter au contexte ; Se sont ainsi tenues des journées d'étude en visioconférence, ainsi qu'un séminaire International avec la filière marocaine du livre en distanciel en novembre, en lieu et place de la participation à des salons du livre à Montpellier.

Cependant, si ces nouveaux modes ont permis la poursuite des activités, ils ne sont pas pleinement satisfaisants car ils ne permettent pas la même qualité d'échanges avec les acteurs sur l'ensemble du territoire.

Dans le **secteur socio-culturel**, la crise et les mesures sanitaires ont eu un impact majeur sur les méthodes employées. En effet, dans ce champ porté par les valeurs et les méthodes de l'éducation populaire, l'approche est habituellement collective par nature, ce qui n'a pas été forcément possible dans le contexte. Elles ont dû adapter leurs actions, en développant notamment des formes d'accompagnement individuel. De fait, le lien social s'est précarisé ou en tout cas se tisse d'une autre manière puisque les interactions se font davantage d'individus à individus que de manière groupée.

Il faut ajouter que les collectivités territoriales sont elles-mêmes contraintes, notamment financièrement : n'ayant que peu de marges de manœuvre budgétaires, le « quoi qu'il en coûte » est de plus en plus difficile à assurer pour elles. La situation les a également amenées à adapter leurs actions aux difficultés spécifiques de leurs partenaires associatifs et à apporter des aides nouvelles, mais à budgets constants.

2.5 Les conséquences en termes de cohésion sociale

Le 1^{er} confinement a été une période très particulière : pour la majorité de la population, cela a été une expérience de limitation de la liberté de mouvement, de contraction de l'espace-temps au domicile, qui a généré un nouveau rapport au temps et notamment au temps de loisirs. La suppression des habitudes de sortie, l'accès limité à de nombreux temps culturels (avec la fermeture des librairies, des lieux culturels), à des activités sportives ou même de simple convivialité. Selon les situations, l'isolement pour les personnes vivant seules, l'expérience d'un allongement du temps à domicile avec ses proches, la promiscuité ont caractérisé cette période. La culture de l'écran et les aspects numériques ont été favorisés.

OpinionWay a réalisé une étude pendant ce 1^{er} confinement, publiée en octobre 2020, sur les conséquences de la crise sanitaire sur la vie familiale.

L'apparition du coronavirus a subitement modifié les modes de vie des Français, entraînant une adaptation sur de très nombreux aspects du quotidien.

En près de huit mois, les différentes étapes de gestion de la crise sanitaire ont ainsi été scandées par des recommandations, des restrictions ou des interdictions aux conséquences lourdes sur la vie sociale et familiale des Français.

Depuis mars 2020, la succession de ces séquences a placé les familles dans des situations de tensions importantes, plus ou moins intenses selon les conditions (confinement strict, télétravail possible ou non, reprise partielle ou totale de l'école...).

Pour les familles qui ont dû cumuler télétravail et accompagnement à la scolarité de leurs enfants, la période a pu être marquée par des difficultés importantes.

Le principal risque pour la cohésion sociale induit par cette longue crise est le risque de repli sur soi et d'isolement. C'est à la fois une accentuation du risque pour les personnes qui étaient déjà en situation d'isolement et l'élargissement du nombre de personnes concernées.

Ce risque est le fait du contexte général, des différents confinements et des mesures qui ont entraîné une réduction des interactions sociales entre les personnes. **La mise entre parenthèses des espaces collectifs que sont les espaces culturels, sportifs, met à mal à la fois la santé, notamment psychique, des personnes et la cohésion sociale.**

Le contexte de limitation des activités collectives aura potentiellement fait prendre des habitudes nouvelles de la part des populations, en termes de modifications des pratiques culturelles et sportives, vers une plus grande individualisation de celles-ci, faisant perdre les fonctions annexes ou latentes qu'elles ont, en particulier la sociabilité, l'échange, la confrontation de manières de voir.

Les capacités, qu'elles soient sociales, économiques, psychologiques des personnes à s'adapter à ce nouveau contexte vont avoir pour impact un renforcement des inégalités.

L'une des tables rondes réalisées par le CESER a précisément porté sur l'impact social et culturel différencié de la crise pour les populations, en fonction des ressources économiques, familiales, culturelles de celles-ci, avec un focus particulier sur les personnes qui, pour des raisons sociales, géographiques, culturelles sont particulièrement fragilisées. La manière de vivre la crise est en effet différente selon les conditions de vie des personnes (caractéristiques des logements, situation par rapport à l'emploi, etc.).

Cette table ronde a mis en évidence la manière brutale dont a été perçue la crise au moment du premier confinement, créant, dans les quartiers populaires notamment, un état de sidération de la part des habitants.

Les acteurs rencontrés signalent **un impact psychologique fort et persistant**, les familles ayant mis du temps à reprendre confiance, par exemple pour réinscrire leurs enfants dans des activités.

Les mesures adoptées ont entraîné un fort isolement des personnes et parfois une augmentation des violences intra-familiales, liées à la promiscuité et à une présence continue au domicile.

Dans les périodes qui ont suivi, notamment à partir du moment où un couvre-feu a été instauré, il est à noter des effets négatifs car ce couvre-feu a décalé les temps de pratiques sportives par exemple et créé une vraie rupture.

Les habitants des quartiers en difficulté ont en outre rencontré des difficultés pour accéder aux services publics, qui ont été fermés en mars 2020, notamment du fait de la fracture numérique, parce qu'ils ne disposaient pas du matériel informatique nécessaire pour rester en lien avec ces services, ou par manque d'aisance à utiliser ces outils. Cela a pesé sur l'égalité d'accès aux droits.

Les effets de la fracture numérique sont également différenciés selon les classes d'âge : pour les plus jeunes, les acteurs rencontrés ont fait état d'une relation ambivalente aux outils numériques. En effet, ceux-ci ont en général peu de difficulté pour utiliser des outils, les réseaux sociaux, les plateformes, les visites virtuelles de musées, les diffusions de films, etc. En revanche, l'accès à l'écrit, pour les démarches administratives en ligne par exemple, est plus compliqué.

Enfin, le CESER a été alerté sur la **situation particulière vécue par un certain nombre d'étudiants**, dont une partie est « sortie des radars » et que les associations d'étudiants ne sont pas en mesure de toucher ou de manière insatisfaisante. Ces associations indiquent que le problème majeur est la précarité d'un nombre croissant d'étudiants, qui n'ont pu poursuivre leurs « petits boulots », ce qui a eu pour conséquence, pour certains d'entre eux, de rencontrer des difficultés pour se nourrir ou se loger. De plus, de nombreux cours se déroulant en visioconférences, la question de la fracture numérique se pose pour les étudiants qui n'étaient pas équipés. Des actions de solidarités ont été menées par des associations étudiantes (distribution de clés 4G par exemple), mais elles ne parviennent pas à toucher tout le monde. De fait, même s'il est encore imparfaitement mesuré, il est à craindre un nombre de décrochages important.

La crise a créé des situations d'isolement, notamment pour les primo arrivants, les étudiants de 1^{ère} année. Cet isolement social crée des situations de détresse psychologique. Donc, au-delà des aspects matériels, la durée de la crise, le fait qu'ils aient été stigmatisés à certain moment par les discours médiatiques et politiques, l'absence de perspectives pour l'avenir, ont porté atteinte à l'équilibre psychique de ces jeunes. La question de la santé mentale et du soutien psychologique aux étudiants, mis à l'agenda politique et médiatique ces derniers mois, devront être pris au sérieux par les pouvoirs publics, au risque sinon que ces effets de la crise ne s'installent dans le temps. Il y a un enjeu fort, dans les mois à venir, à mettre en œuvre des moyens pour repérer les étudiants isolés. Des associations étudiantes mettent en œuvre des actions, mais elles doivent être soutenues et complétées par l'action des pouvoirs publics.

De plus, les étudiants étant actuellement trop préoccupés par le suivi des cours, leur situation de précarité, ils participent de fait moins à des événements ou des initiatives à caractère éducatif ou citoyen. De fait, il est à craindre à moyen terme que ce repli des étudiants ait des conséquences sur leur manière de se construire en tant que citoyens.

II. DES ENJEUX AMBIVALENTS, ENTRE EFFETS POSITIFS ET CRAINTES SOULEVÉES

L'état des lieux des secteurs de la culture et du sport, ainsi que les échanges avec des acteurs des domaines de la santé et du médico-social, a révélé des impacts importants de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour y répondre, aussi bien pour les structures que pour les populations. A partir de ces données, le CESER s'est attaché à identifier les principaux enjeux soulevés par la situation actuelle.

1. DES EFFETS POSITIFS

1.1 Les acteurs ont innové pour s'adapter à la situation et poursuivre leurs activités

Les différentes auditions organisées par le CESER sous forme de tables rondes virtuelles ont mis en évidence la capacité d'adaptation et d'innovation des acteurs de terrain pour poursuivre, lorsque cela était possible, leurs actions et maintenir un lien avec les publics.

Ainsi, les collectivités territoriales, de nombreuses associations, notamment d'éducation populaire, ont contribué au maintien autant que faire se peut, des activités périscolaires.

En lien avec les collectivités territoriales et l'Etat, elles ont également organisé des activités pour l'été 2020, avec le dispositif « Quartiers d'été », mis en place par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Il s'agit d'une opération dotée de 110 millions d'euros, pour renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers prioritaires. L'opération a visé à renforcer les moyens, notamment avec 1 500 postes d'adultes-relais supplémentaires, l'offre d'activités et la présence des services publics.

Plus précisément, elle comportait 6 objectifs :

- Accompagner davantage les enfants par « des vacances apprenantes » (séjours, école ouverte...) ;
- Renforcer la présence des services publics (1 500 postes d'adultes-relais supplémentaires...) ;
- Soutenir les actions civiques et de tranquillité publique (déploiement de délégués à la cohésion police-population, journées sportives et citoyennes, bourse au permis de conduire...) ;
- Valoriser la solidarité (dispositif argent de poche avec des missions d'intérêt général...) ;
- Donner la priorité à l'emploi et à la formation (plateforme mobilisationemploi.gouv.fr, soutien à l'apprentissage, jobs d'été, lancement de 20 Cités de l'emploi...) ;
- Développer la culture et encourager le sport (Micro-Folies, projections ciné, visites patrimoniales...).

Pour l'été 2021, le même type de dispositifs se projette. Cependant, cette année, en raison d'un épuisement des salariés, très actifs depuis plus d'un an, il n'est pas certain qu'il sera possible d'envisager exactement les mêmes actions que l'été précédent. Il y a pourtant un réel enjeu à prévoir des activités pour l'été pour les jeunes des quartiers populaires. Il est donc essentiel de soutenir l'activité sportive dans ces territoires comme ailleurs, car elle est vectrice de cohésion, d'insertion et de paix sociale. La dimension collective de l'activité sportive est également à valoriser, car elle joue un rôle en matière d'éducation, de partage, de rencontre de toute une génération. Elle joue également un rôle majeur en matière de santé physique et psychique.

Ces éléments imposent d'aborder les sujets dans leur globalité et non seulement sous un angle économique.

Des adaptations mises en œuvre par les secteurs culturels et sportifs

Autre caractéristique notable identifiée durant la crise, l'amplification des pratiques numériques par l'ensemble de la population et par les acteurs culturels et sportifs en particulier.

Les clubs sportifs ont ainsi mis en place des propositions à partir des outils numériques, vidéos notamment. Les structures culturelles ont également élaboré de tels outils pour maintenir le lien avec les publics et les adhérents.

Il faut noter, en termes d'enjeux, que le numérique a un effet paradoxal dans le domaine de la culture : il favorise à la fois la massification des pratiques et, en même temps, contribue à l'appauvrissement de l'offre. Les politiques publiques doivent s'en préoccuper et être pensées de manière prospective pour prévenir des effets négatifs du phénomène qui contribuent à affaiblir la démocratie. Ainsi, par exemple, les retours des libraires concernant les achats des français cette année (donc souvent en « *click and collect* ») montrent que ceux-ci ont été axés sur de la littérature mainstream, c'est-à-dire fortement vantée par la publicité, au détriment d'œuvres moins connues. En l'absence de médiation, d'échanges avec les libraires, on tend à une unification des achats, ce qui nuit d'une certaine manière à la pluralité et crée un appauvrissement.

Ce phénomène est également très repérable dans l'industrie cinématographique. Les grandes plateformes, type Netflix, participe d'une uniformisation, d'une conformisation de la production que, jusque-là, les politiques culturelles parvenaient à juguler. Le réseau diversifié de salles de cinéma en France, mais aussi les festivals permettent de montrer la richesse de la production cinématographique, et constituent ainsi un maillon essentiel pour représenter cette diversité et donc pour éviter ce phénomène.

Ces effets liés à la l'uniformisation et à l'appauvrissement de l'offre soulèvent des enjeux en termes d'inégalités sociales, puisque seules les catégories sociales où le capital culturel est fort auront la possibilité de contourner ces effets. Mais ils posent également des questions sur l'éditorialisation, c'est-à-dire la manière de parvenir à opérer des sélections des œuvres pour valoriser celles qui ne trouveraient pas de publics s'il n'y avait pas des programmeurs privés pour le faire.

Autre exemple d'adaptation au contexte, certains acteurs culturels, tel le Théâtre Molière de Sète, réfléchissent à un allongement de la saison. La Scène Nationale de Sète mène ces réflexions avec la ville et la Communauté d'agglomération. L'enjeu est à la fois de montrer aux publics que leur désir de voir des spectacles a été entendu, tout en ne faisant pas concurrence aux festivals d'été, en proposant une programmation différente.

Des adaptations dans les secteurs sanitaire et médico-social

Dans le secteur sanitaire et médico-social également, une grande capacité d'adaptation au contexte s'est fait jour. C'est vrai des modes d'intervention immédiats des établissements hospitaliers publics et privés, des professionnels de santé exerçant en libéral, par rapport à la prise en charge des patients. Mais, plus globalement, les acteurs auditionnés ont montré combien l'expérience de cette gestion de crise sanitaire avait fait évoluer des procédures, des organisations. Ainsi, les plateformes COVID ont permis des avancées qui perdureront, en matière de parcours de soins entre hôpital, établissements, professionnels libéraux, etc. Ces adaptations ont permis aux établissements médico-sociaux, de prendre mieux conscience d'enjeux, tels que les enjeux en termes d'hygiène, et ainsi d'améliorer également les pratiques professionnelles au sein de ces structures.

Autre élément important à noter, le développement massif de la télémédecine, qui a été une réelle opportunité pendant la crise sanitaire, pour faciliter l'accès aux soins.

Notre région est d'ailleurs un haut lieu d'innovation télémédicale avec le développement, sous l'égide du regretté Pr. Louis LARENG, d'actions expérimentales dans les années 1980, la création en 1989 de l'Institut européen de Télémédecine, et la décision du Gouvernement, en 1993, de faire de la Région alors Midi-Pyrénées un terrain expérimental de référence.

Si cette pratique médicale effectuée par un médecin à distance en mobilisant des technologies de l'information et de la communication a permis d'offrir durant la crise, et en particulier les confinements, un nouveau moyen d'accéder à un service de santé, on sait que les autorités sanitaires considèrent qu'elle peut, plus durablement, être une réponse au risque de désertification médicale et à l'amélioration de la qualité des soins. Cela dit, cela ne doit pas faire perdre de vue que le problème de désertification médicale est multifactoriel et que la télémédecine n'apporte qu'une solution partielle, qui ne peut venir qu'en complément de l'offre de soins classique : le numérique, dans le domaine de la santé, est une formidable opportunité mais il ne doit pas dédouaner de la nécessité d'une présence humaine auprès des patients. De plus, l'ensemble des difficultés d'accessibilité ne sont pas résolues par les pratiques de télémédecine, en particulier pour les populations concernées par la fracture numérique et le recours massif à la télémédecine pourrait créer de nouvelles inégalités. A noter en outre que l'on ne connaît pas encore les conséquences que pourrait avoir la période de crise sur des mutations sociétales globales, avec, peut-être, un « exode urbain » rendu possible avec le développement du télétravail. Si cela était le cas, la nécessité d'une présence de professionnels sur l'ensemble du territoire serait accentuée.

Les associations à visée sociale ont également adapté leurs modes d'intervention pour répondre aux besoins spécifiques des personnes dans le contexte de la crise sanitaire. Elles ont recouru par exemple à une mutualisation des personnels entre filières lorsqu'elles interviennent, comme c'est le cas de la Croix Rouge plusieurs secteurs (personnes en situation de handicap, personnes âgées, etc.). Elles ont également pu faire émerger de nouvelles formes d'organisation du travail des salariés, en augmentant leur autonomie d'action, ce qui a pu favoriser la cohésion d'équipe. La crise a permis d'améliorer les interactions entre structures sanitaires et médico-sociales, permettant ainsi une amélioration de la qualité de la prise en charge.

1.2 La crise a favorisé des réflexes de solidarité

Des solidarités nouvelles ?

La presse s'est fait écho depuis le début de la crise, d'un regain des solidarités au court de la période. Ainsi, une enquête d'Apprentis d'Auteuil, menée par IPSOS, indique que la solidarité des Français a pris de nombreuses formes pendant le confinement. Cependant, le don financier n'est pas la première manifestation de cet élan de générosité. En effet, 52 % des Français ont pris plus souvent des nouvelles de personnes isolées de leur entourage, près de la moitié de la population a remercié les caissiers et caissières pour leur travail, et près d'un tiers (33 %) a rendu service à ses voisins. En revanche, seuls 10 % des Français ont fait un don aux associations ou à des « cagnottes en ligne ».

De nombreux Français ont ressenti le besoin d'aider avec des initiatives concrètes. Ainsi, des restaurateurs ont préparé des repas pour les soignants, des associations d'habitants ont mis en place des colis d'aide alimentaire, des systèmes d'**entraide** entre voisins se sont mis en place, ainsi que des ateliers couture pour fabriquer des masques ou encore des tutoriels pour imprimer en 3D du matériel médical.

Dans les semaines qui ont suivi le premier confinement, de nombreuses associations se sont inquiétées du risque de démobilitation de l'engagement volontaire. Cela a d'ailleurs également été signalé par certains des acteurs auditionnés, notamment dans le secteur sportif.

La pandémie de Covid-19 a engendré un besoin pressant d'aide et de soutien social bien au-delà des soins médicaux graves et urgents : confinement sévère pour les personnes âgées, grande pauvreté et privation de nourriture pour les familles les plus précaires et à faibles revenus, fermeture des écoles et des cantines scolaires, solitude et difficultés pour beaucoup à gérer les émotions contradictoires liées à la situation.

Deux types différents de réponses ont été apportées⁷ (en plus des réponses des pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales) à cette nouvelle demande de solidarité :

- D'une part, le remplacement net des volontaires engagés dans l'aide organisée, avec l'arrivée d'une population de bénévoles plus jeunes que ceux habituellement engagés dans le secteur.
- D'autre part, la multiplicité des formes d'action et d'aide, avec un développement marqué de solidarités de voisinage non organisées et fondées sur la proximité.

L'Observatoire Sociologique du Changement (OSC) et le Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) de Sciences-Po ont mené plusieurs enquêtes au cours de la période. Celles-ci ont analysé les changements dans les pratiques d'aide et de solidarité.

Selon ces enquêtes :

- Un peu plus de la moitié de la population a reçu de l'aide pour la vie quotidienne (faire des courses, gestion des enfants, etc.) pendant le mois et demi de confinement ;
- Presque un tiers de la population a reçu de l'aide de la famille et/ou d'amis proches ;
- Près d'un septième des habitants a reçu de l'aide de leurs voisins. « Il s'agit d'une mobilisation à « liens faibles » : ce sont des personnes considérées comme n'étant pas des « amis proches », qui se sont mobilisées uniquement parce qu'elles vivent à proximité. »⁸.

Une analyse statistique plus fine montre que ce sont les femmes, les personnes âgées, inactives ou au chômage, les individus vivant seuls, financièrement faibles, avec peu d'habitude de sortir, plus souvent résidents des communes rurales, qui ont eu plus de chances de recevoir de l'aide.

Du point de vue de ceux qui ont consacré leur temps aux autres, ces enquêtes indiquent que sept personnes sur dix ont aidé quelqu'un pendant le confinement, au moins une fois (principalement de la famille mais, au fil du temps, de plus en plus des voisins).

En termes d'analyse de ces résultats, ce qui est constaté, c'est l'apparition d'un nouveau domaine d'engagement, celui des relations de voisinage. On a assisté à cet égard à un véritable changement dans les registres de l'action et de la solidarité. Il s'agit d'initiatives informelles (même si elles étaient, d'une certaine manière, encouragées par les institutions), mais très spontanées, pratiquées par un nombre important de personnes, et qui se sont élargies progressivement. Autrement dit, la pandémie a contribué à renforcer et à resserrer le lien avec le territoire : les gens pouvaient circuler dans leur propre immeuble, dans les environs immédiats, juste à l'extérieur de leur domicile. Le confinement a ainsi favorisé des engagements solidaires basés sur des liens « courts » et « faibles ». Si les formes d'action sont très classiques, les individus agissent désormais auprès de personnes qui se connaissent peu, à partir d'un simple facteur de proximité spatiale et non d'appartenance. Ce lien « court » a permis un premier pas mieux connaître les autres, une démarche qui suscitait auparavant des

⁷ <https://theconversation.com/la-solidarite-au-temps-du-covid-19-vers-de-nouveaux-engagements-139361>

⁸ Ibid.

réticences. Il est possible de formuler l'hypothèse que ces actions ont été faites parce qu'elles répondaient aussi, pour les « aidants » à un besoin d'échange et de socialité.

Ces enquêtes précisent que la probabilité de fournir de l'aide, au moins une fois, varie selon les caractéristiques des personnes et des lieux : ainsi, on constate que ceux qui vivent dans une commune rurale ont plus de chances de s'être mobilisés pour aider les autres.

Dans les quartiers populaires, il y a toujours eu des associations attentives à maintenir le lien social à travers le sport ou la culture, mais aussi l'aide matérielle aux plus défavorisés. Cependant, ce type d'engagement avait tendance à diminuer. La reprise d'un engagement associatif et d'actions de solidarité directe des classes populaires reste une question importante à explorer dans les prochains mois.

Autre enseignement tiré de ces enquêtes : il apparaît que ce ne sont pas forcément uniquement les milieux dans lesquels tout le monde se connaît qui développent de la solidarité : ceux qui n'avaient pas un niveau élevé de sociabilité avant le confinement et ceux qui vivent seuls ont été, dans le contexte, significativement plus susceptibles d'aider.

Il est pour l'heure difficile de savoir si cet élan de solidarité sera durable, si l'on pourra parler de « nouvelles solidarités ». Dans un entretien accordé au journal l'Express le 21 janvier 2021⁹, le sociologue Serge PAUGAM, spécialiste de ces questions, rappelle que « *Pendant une crise, il y a très souvent une mobilisation à l'égard des personnes les plus durement touchées* ». Il évoque l'hiver 54, avec ses vagues de froid, et l'appel de l'Abbé Pierre, qui a provoqué un afflux massif de dons, ou encore, dans les années 80, face au chômage de masse, le lancement des Restos du cœur par Coluche. Il précise que « *le contexte actuel se prête à une certaine réflexivité sociale. On s'interroge : Que puis-je apporter aux autres ? On essaie de se repositionner dans une chaîne de solidarité collective* ». Pour le sociologue, « *une sensibilité nouvelle s'est manifestée* », liée à ce qu'il nomme une « prise de conscience de l'interdépendance généralisée : chacun a pu faire l'expérience de la fragilité sociale et de ce que l'on représente collectivement ». Il met en avant les applaudissements aux soignants, l'élan de compassion par rapport aux livreurs, aux caissières, « *les banderoles aux fenêtres pour montrer la solidarité envers des métiers auxquels on ne faisait pas attention* ».

Une évolution des formes de solidarité dans le secteur associatif en général

Concernant la mobilisation dans le cadre d'associations d'aide sociale ou caritatives, compte tenu du contexte de confinement, des dangers de contagion, de l'obligation d'avoir des autorisations spéciales pour joindre les sièges associatifs, de la nécessité d'apprendre à se coordonner et à agir avec les autres membres d'une équipe, on peut penser que les personnes qui se sont mobilisées par le biais des associations ont ressenti un réel sens de l'obligation morale de le faire.

Le bénévolat dans ce secteur présente une caractéristique très spécifique : il concerne principalement les personnes âgées (les personnes de plus de 65 ans représentent 35 % des bénévoles dans le champ de l'action sociale et caritative). On sait aussi que deux autres caractéristiques sociales structurelles influencent l'engagement bénévole en France : le niveau du diplôme, avec un taux de participation d'autant plus important que ce niveau est élevé, et la pratique antérieure du bénévolat par les parents des bénévoles.

En d'autres termes, il s'agit d'un domaine d'engagement avec un faible taux de rotation, une moindre capacité à attirer de nouveaux volontaires, notamment plus jeunes et à identifier des tâches suffisamment courtes pour être accomplies par un plus grand nombre de personnes. Être bénévoles nécessite des compétences et du temps à investir dans les relations.

⁹ https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/avec-la-crise-du-coronavirus-la-naissance-d-un-grand-elan-de-solidarite-en-france_2143170.html

Les retours que font les responsables d'associations évoquent de nombreux nouveaux bénévoles, différents de la ronde habituelle des retraités solidaires. Ces « nouveaux » sont entrés pour la première fois dans le monde de la lutte contre la pauvreté matérielle. Ils ne sont pas forcément jeunes, mais quand même plus jeunes que les bénévoles habituels, et sans distinctions particulières de genre.

Pendant le confinement, cette forte connotation générationnelle a initialement pesé : les associations ont dû changer leur façon de travailler, se retrouvant soudain sans les bénévoles historiques plus âgés. Elles ont trouvé des nouveaux ressorts humains, des personnes sans forcément d'expérience préalable qui ont décidé de s'engager. Les associations, après un premier moment de déstabilisation, se sont adaptées et ont transmis leurs connaissances, leurs façons de travailler en groupe, etc. Le défi pour l'avenir sera certainement de trouver des passerelles entre aide informelle et formelle (associative), ce qui demande d'accorder une plus grande attention aux méthodes d'action sociale moins basées sur le paradigme de la relation d'aide à deux, entre ceux qui donnent de l'aide et ceux qui en reçoivent, mais plus axées sur la réciprocité, les « réseaux sociaux ordinaires », le soutien à la convivialité entre voisins. Pour cela, les associations auront besoin de revoir leur façon de travailler, en s'appuyant sur l'expérience des derniers mois. Il s'agira d'établir des types de missions qui puissent s'adapter au profil des nouveaux bénévoles, moins chronophages, moins inscrites dans le temps long.

Dans les quartiers populaires notamment, les associations ont joué un rôle de relais, de soutien, à des initiatives d'habitants (aide au montage de dossiers, intermédiation technique). La période de la pandémie a également été l'occasion de renforcer les liens entre les acteurs associatifs d'un même quartier, créant ainsi une dynamique nouvelle.

Des solidarités entre acteurs de statuts différents dans le secteur de la santé

Les acteurs auditionnés ont tous souligné la mobilisation de l'ensemble des acteurs de santé et des solidarités entre acteurs publics et privés, établissements de santé et médecine de ville, etc. Il est également possible de noter qu'une prise de conscience s'est faite sur l'importance du rôle d'un certain nombre de services publics, donc les services de santé. Cette prise de conscience a également concerné certaines questions qui jusque-là, n'étaient pas considérées avec le même degré d'importance : c'est le cas des questions de santé mentale. La mise en évidence, la meilleure connaissance de ces réalités est un aspect positif de la crise.

La mise en lumière du rôle joué par le secteur médico-social

La crise sanitaire a placé sur le devant de la scène des professions jusque-là peu visibilisées : c'est le cas notamment du secteur de l'aide aux personnes, notamment à domicile.

Les structures médico-sociales ont bénéficié de la solidarité des habitants, qui ont apporté leur aide matérielle, notamment des masques, aux associations d'aide à domicile et aux établissements.

Ce secteur, particulièrement impacté par la crise, a tiré des enseignements de cette période qui pourraient faire évoluer les modes d'organisation. Ont ainsi été mis en évidence :

- **La nécessité de décentraliser les organisations, c'est-à-dire de casser la verticalité des organisations et de développer les partenariats avec les collectivités territoriales ;**
- **La nécessité de transformer les modèles managériaux, pour les mettre en adéquation avec les attentes des salariés :**
 - Les salariés doivent être acteurs dans le processus décisionnel ;
 - Aller vers une plus grande agilité des organisations ;
 - D'une organisation verticale à une organisation plus horizontale ;

- **La nécessité de travailler davantage avec les autres associations intervenant dans des champs similaires ;**
- **La nécessité de réfléchir à la place des usagers et des familles dans les processus décisionnels ;**
- **La nécessité de mieux valoriser les métiers socialement utiles, par une reconnaissance sociale et salariale, la formation et la création de postes.**

Dans le secteur du sport, une mise en sommeil des concurrences habituelles

Les acteurs du secteur sportif auditionnés ont tous souligné la mise entre parenthèse des concurrences qui peuvent exister habituellement (pour l'obtention de créneaux d'occupation des équipements sportifs par exemple) pour laisser place à des formes de solidarité, notamment de mutualisations de moyens, de transmissions de connaissances, etc. Ces solidarités ont été repérées à différents niveaux : entre amateurs et professionnels, entre fédérations, entre sport féminin et masculin.

Dans ce cadre, il est apparu que la logique territoriale – solidarités entre structures sportives, de disciplines différentes, présentes sur un même territoire – avait été plus prégnante que la logique fédérale - entre structures appartenant à un même champ de disciplines.

Cela encourage à un décloisonnement du système trop fédéral et à une mutualisation de solutions locales.

C'est ce qu'ont compris les structures commerciales sportives depuis longtemps (qui sont en difficulté aujourd'hui) : elles ont des équipements sportifs, mais ont mutualisé d'autres espaces (bar, vestiaires, etc.). L'UCPA s'est développé aussi autour de ce concept de « sport station ». A noter cependant que cela pose un problème d'équité territoriale pour le rural.

Là aussi, la pandémie, le contexte inédit dans lequel ont été placés les acteurs, semblent avoir contribué à renforcer et à resserrer le lien avec le territoire et avec l'écosystème local. Les leçons tirées de la situation pourraient amener à cesser de fonctionner en silos pour adopter une approche plus territoriale et transversale.

Dans le secteur de la culture, des solidarités entre acteurs de différents secteurs et avec les publics

Les acteurs culturels qui ont témoigné dans les tables rondes ont relevé également l'émergence de solidarités entre eux, tous secteurs confondus.

L'assignation à un caractère qui serait « non essentiel » de l'ensemble du champ de la culture a probablement contribué à nourrir un sentiment de vécu commun et contribué à la mise en place de ces solidarités.

Elles sont repérables entre acteurs culturels : les structures soutenues pendant la pandémie ont ainsi mené une réflexion pour que ces aides puissent également venir en aide aux créateurs et aux techniciens, qui sont aujourd'hui les plus fragilisés. Cela s'est fait en augmentant le nombre de Compagnies accueillies, les apports en coproduction, en prêtant des salles, etc.

Ces formes de solidarités ont également été constatées entre les acteurs culturels et les habitants, publics plus ou moins réguliers de ces structures. On peut citer à cet égard les non demandes de remboursement d'abonnement de la part d'une partie de la population.

Des solidarités ont aussi été repérées entre acteurs culturels et acteurs économiques, que ce soit des partenaires économiques habituels (dans le cadre d'actions de mécénat par exemple) ou des

entreprises du territoire qui bénéficient généralement des retombées des événements proposés par les établissements culturels (restaurants, commerçants, etc.).

D'autres aspects positifs à noter, en matière culturelle, ont été apportés par l'étude du Ministère de la Culture sur les pratiques culturelles en tant de confinement¹⁰.

L'étude souligne ainsi un engouement pour les pratiques en amateur, de la part d'une grande diversité de publics, et notamment un réinvestissement des 15/24 ans dans les pratiques amateurs, des pratiques plus familiales et une hausse chez les ouvriers.

Cette amplification des pratiques amateurs, qui a pu être facilitée par les réseaux sociaux, est à mettre au crédit de la crise, car c'est aussi une expérience liée à la période particulière : on a vu un certain nombre de productions circuler, de chants, de danse, de chorale, etc., sur les réseaux sociaux. Mais il est important d'indiquer le rôle important joué par l'école en la matière, qui a pu être prescriptrice de pratiques, à l'instar du « Getty museum challenge » (défi qui consistait à reproduire chez soi des œuvres d'art avec des objets de son quotidien) qui a été relayé par de nombreuses écoles et établissements scolaires. C'est d'autant plus important que l'on sait que le capital culturel s'acquière en grande partie par l'éducation, l'accompagnement et la médiation. La période de la crise sanitaire et notamment les confinements, ont cependant aussi mis en lumière de grandes disparités sociales et socio-culturelles des français et l'affaiblissement de notre système éducatif sur cet aspect de ses missions.

2. DES CRAINTES À MOYEN ET LONG TERME

Si la crise sanitaire a pu être, au-delà des difficultés générées, une source d'opportunités et d'innovation, les acteurs auditionnés ont également souligné de nombreuses craintes quant aux conséquences à moyen et long terme de cette période.

2.1 Un impact économique majeur pour le secteur du sport

Particulièrement concerné par les limitations d'activités imposées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le secteur sportif a passé une fin de saison 2019/2020 et une saison 2020/2021 très chaotique et difficile.

De ce fait, **il est à craindre d'importantes difficultés économiques pour l'ensemble du secteur**. Ces conséquences économiques sont à la fois directes (pour les clubs, les associations, les bénévoles, les spectateurs etc.) et indirectes (sur l'attractivité du territoire, etc.). Celles-ci devront être mesurées et analysées dans leur globalité pour identifier pleinement l'impact de la crise.

C'est notamment le cas pour les fédérations, car les adhérents ont souvent demandé le remboursement des adhésions, qui constituent une part importante de leurs recettes.

Les adhérents des clubs et associations ont également souvent demandé le remboursement des adhésions pour l'année en cours, puisque de nombreuses activités n'ont pu être effectivement ouvertes. La crainte exprimée par les clubs est qu'outre ces demandes de remboursements, une part importante des adhérents fasse le choix de ne pas se réinscrire pour la saison prochaine.

Par ailleurs, dans les clubs et associations sportives, les intervenants ont souvent **le statut d'autoentrepreneur**, même si cette réalité est variable selon les disciplines : de fait, l'arrêt des activités a, pour eux, un impact financier direct. Il est à craindre des situations individuelles compliquées. **Le CESER encourage la création d'emplois salariés dans les associations** qui, pour cela, doivent être

¹⁰ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2021/Pratiques-culturelles-en-temps-de-confinement-CE-2020-6>

accompagnées par les pouvoirs publics, afin de limiter la précarité des emplois. Il considère qu'il faut viser, pour les intervenants sportifs, un équilibre entre activité libérale et salariée, pour permettre une certaine stabilité de ces emplois. A cet égard, la mutualisation des emplois via des groupements d'employeurs auxquels pourraient adhérer les associations, est une solution à développer.

Il est aussi imaginable qu'il y ait, dans les mois à venir, des fermetures d'établissements ou d'associations en raison des difficultés financières dues à la crise.

Dans le secteur du sport marchand, ce risque de fermetures d'établissements et de situations individuelles compliquées (des gérants et des salariés) est également important, même s'il est pour l'heure impossible d'en mesurer l'étendue. En effet, les salles de sport ont été en grande partie fermées durant une longue période et, d'autre part, les adhérents ont pu prendre d'autres habitudes qui font qu'ils ne se réinscriront pas forcément la saison prochaine. En effet, le développement du télétravail pour les salariés par exemple, ne s'accommode pas nécessairement avec la fréquentation d'une salle de sport à la pause méridienne ou en fin de journée.

A noter que ces fermetures d'établissements, si elles créent des difficultés directes pour les gérants et les salariés, auront également un impact sur le dynamisme, notamment économique, local, sur l'attractivité des territoires puisqu'elles reviennent à un appauvrissement de l'offre de loisirs localement.

Sont d'ores et déjà repérées **des réorientations professionnelles** pour une partie des salariés qui travaillaient dans le secteur sportif : des employés du secteur marchand ont démissionné ces derniers mois. A moyen terme, il est donc à craindre une crise des vocations pour les métiers du sport.

De manière globale, il apparaît que les associations sportives ont de forts besoins d'accompagnement sur la révision des projets associatifs, pour être aidées à moderniser leurs pratiques, leur offre de pratique, afin de s'adapter à l'évolution des besoins. L'avenir est certainement d'aller vers des notions de services, avec d'autres modèles économiques.

Les structures ont également d'importants besoins en termes de communication : il est essentiel d'aider les associations à s'outiller, pour mieux communiquer.

Un accompagnement à la digitalisation serait aussi nécessaire : si les associations ont été contraintes du fait de la crise d'avoir recours aux outils numériques, elles doivent être aidées pour monter en compétences sur cet aspect, qui permettra de faciliter les tâches administratives quotidiennes.

La professionnalisation du secteur, rendue encore plus nécessaire, devra passer par la formation des bénévoles et notamment des nouveaux dirigeants. Or, les formes de formations proposées ne sont pas forcément attrayantes pour les plus jeunes. Pour leur donner envie de prendre des responsabilités à côté de leur vie professionnelle, il est important de revoir le contenu des formations. Plus globalement, il est nécessaire de mener une réflexion pour que soit mis en place un véritable statut du bénévole.

Une autre série de craintes exprimées par plusieurs intervenants auditionnés, **concerne les risques pour les populations et le lien social.**

Pour les populations, par exemple, la fermeture des piscines publiques pendant de longs mois a empêché les institutions scolaires de mettre en œuvre les dispositifs visant à apprendre aux enfants à nager. 50 % des établissements n'ont pas eu de classes, la moitié des jeunes n'a pas pu avoir accès à des cours de natation, dans le cadre du dispositif « savoir nager ». Cela accentue pour les mois à venir et notamment l'été, un risque de noyades, que les autorités publiques et le secteur sportif doivent prendre au sérieux.

Les difficultés rencontrées par le secteur sportif ont également un impact en termes de lien social. Un article du Monde daté du 27 janvier 2021 relaie les inquiétudes du secteur du monde amateur quant au risque de délitement du lien social provoqué par l'arrêt des activités des clubs et associations

sportives¹¹. « *L'ensemble des associations redoutent le spectre d'une saison blanche et son corollaire : la perte du lien social tissé avec ses adhérents (...) Le sport permet à beaucoup de jeunes de se sortir de leur quartier difficile ici. Sans lui, ils sont plus facilement exposés à d'autres influences (...)* »

Gaëlle SEMPÉ HUARD, sociologue du sport à l'université Rennes-II, dans cet article, considère « *L'isolement de certains sportifs amateurs, actuellement empêchés, entraîne « un repli vers la sphère privée d'origine, qui redevient le seul lieu de socialisation, et suspend une certaine mixité intergénérationnelle et ethnique* ». Au-delà des pratiquants ou du public amateur de sport, la perte du lien social touche également les bénévoles – dont une moitié sont à la retraite – sur lesquels reposent 80 % des associations sportives.

L'article poursuit : « *Depuis un an, les bénévoles sont privés de ce lien, alors qu'il représentait une source d'enrichissement personnel* », relève Denis LAFOUX, à la tête de la Fédération française des clubs omnisports (750 000 adhérents). « *Il y a un isolement et une perte de repères pour l'ensemble des membres d'un club* », appuie Marc SANCHEZ maire (PS) de Lavelanet (Ariège) et président de l'Association nationale des élus en charge du sport. *Quatre gymnases, cinq courts de tennis, le terrain de football, de rugby ou de futsal comme la station de ski : plus rien n'est ouvert dans sa commune rurale, labellisée « Ville active et sportive », qui a vu grandir les champions Fabien Barthez ou Perrine Laffont. « Cette année va faire des dégâts énormes et risque d'entamer la cohésion territoriale », s'inquiète l'édile.* »

A noter qu'en novembre 2020, le Chef de l'Etat avait rencontré les acteurs du secteur sportif et annoncé le lancement d'un dispositif de « *pass sport* », pour aider à financer l'adhésion de jeunes à un club sportif. A la veille de cette rencontre, les ligues de basket, hand, volley et hockey sur glace avaient signé une tribune commune¹² pour alerter les pouvoirs publics sur la précarité de leur situation : « *Beaucoup de clubs ne se relèveront pas de cette nouvelle épreuve sans – à la fois – le soutien de leurs partenaires privés et publics, sans la solidarité des fans qui les suivent, sans l'aide des pouvoirs publics* ».

2.2 Des difficultés pour nombre de secteurs culturels et des inquiétudes sur la remise en question du rôle des politiques culturelles en matière de cohésion sociale

Sur un plan économique, la crise que le secteur culturel traverse va accentuer des difficultés structurelles présentes auparavant, qui étaient liées au fait que la culture était soumise à une logique de privatisation et à une confusion des missions des uns et des autres. L'amorce de retrait des financements publics pour le secteur culturel qui était une réalité avant la crise, a été remise en cause provisoirement par le Plan de Relance, mais cette inversion de tendance risque de ne pas être durable. Il est même à craindre que l'évolution des pratiques liées à la crise accentue cette orientation à la baisse des financements publics.

Pour ce qui est des effets directs de la crise, la fermeture prolongée des lieux culturels va rendre difficile la gestion des programmations au moment de la réouverture. En effet, il est à prévoir une concurrence entre les spectacles, les films, les expositions déjà créés qui n'ont pu se produire et les nouvelles réalisations, par exemple.

¹¹ https://www.lemonde.fr/sport/article/2021/01/27/face-a-une-saison-blanche-le-sport-amateur-redoute-le-delitement-du-lien-social_6067728_3242.html

¹² <https://www.lnb.fr/fr/article/le-basket-le-handball-le-hockey-sur-glace-et-le-volley-professionnels-tirent-la-sonnette-d-alarme-14955.html>

Au début de la crise, les pouvoirs publics ont été très présents pour remettre en marche la machine, pour que les tournages qui étaient prévus puissent avoir lieu. De fait, seul le maillon de la diffusion a été cassé pendant un moment. En termes de production, tous les projets prévus ont été réalisés, mais le problème va se poser maintenant : les sociétés de production et de distribution sont inondées de scénarios qui ont été écrits pendant le confinement et la crise mais elles vont être incapables de les produire, du fait de cet engorgement à prévoir à la réouverture des salles. Ainsi, chaque film qui sera projeté aura moins de temps pour convaincre et attirer son public et ce seront probablement les plus grosses productions qui seront favorisées, au détriment de la diversité.

Le Président de la République a annoncé le 21 mai 2021 la généralisation du « Pass culture », dispositif qui était expérimenté depuis 2 ans dans plusieurs départements. Le pass Culture est désormais accessible à tous les jeunes de 18 ans sans condition de ressources sur tout le territoire. Ce forfait de 300 euros peut être utilisé pour l'achat de billets (cinéma, concert, spectacle, musée...), de biens culturels (livres, disques, instruments de musique...), de cours de pratiques artistiques ou de services numériques (jeux vidéo, musique en ligne, certaines plateformes de VOD, presse en ligne, ebooks...). **Il est important de signaler que ce dispositif s'inscrit dans une inversion de la logique de soutien public à la culture : en effet, alors que jusqu'à présent, l'Etat et les collectivités territoriales faisaient le choix de financer l'offre culturelle, c'est-à-dire les équipements culturels et la production de contenus, il s'agit désormais, avec le Pass Culture, de soutenir la demande, les bénéficiaires ayant le choix de le dépenser dans les secteurs qu'ils souhaitent, sans cependant leur proposer un accompagnement pour aller vers des produits culturels qu'ils ne connaîtraient pas. De fait, ce dispositif marque une réorientation des moyens publics, qui ne bénéficieront plus aux mêmes acteurs. Le sujet est complexe, puisque s'il est intéressant de favoriser la liberté individuelle, il n'est en revanche pas souhaitable que cela entraîne un appauvrissement des expériences. Pour le CESER, l'impact de ce changement de logique sur les filières culturelles françaises constitue un risque majeur.**

Il regrette par ailleurs que cette généralisation du Pass culture n'ait pas été précédée par une évaluation indépendante des effets du dispositif dans les départements où il a été expérimenté. De fait, d'après les informations issues de cette expérimentation, il apparaît que le Pass Culture a tendance à renforcer les pratiques de consommation culturelle des jeunes qui avaient déjà une telle pratique, mais échouent à intéresser ceux qui ne l'étaient pas.

Le soutien public s'oriente également vers le **soutien aux « Microfolies »**, c'est-à-dire la diffusion d'œuvres via des outils numériques, dans différents espaces situés sur le territoire. **Pour le CESER, cette initiative, si elle présente certains avantages, est porteuse de risques importants car elle contribue à délaissier les politiques qui visaient à un meilleur maillage culturel des territoires.**

Par ailleurs, les acteurs culturels auditionnés ont indiqué avoir reçu des alertes provenant de certains artistes sur **l'aggravation de difficultés préexistantes** (intermittents pour qui les prestations santé peuvent baisser, des musiciens qui n'ont pas travaillé depuis longtemps, n'ont plus droit au forfait journalier, les femmes intermittentes ont des problèmes pour accéder au congé maternité). Cette crise a des impacts sur les projets de vie, personnels et professionnels. Le fait de perdre le sens de ce à quoi servent les lieux de culture, de ne pas avoir de perspectives, est en train d'impacter durablement tout le secteur.

Autre aspect souligné par plusieurs intervenants entendus dans le cadre des tables rondes, la **diminution des ressources financières liées au mécénat** fait peser un risque important sur les acteurs culturels qui y avaient recours, dans le cadre d'une évolution de leur modèle économique qui visait à compenser les baisses d'aides publiques accordées au secteur depuis plusieurs années.

Au-delà, la crise pourrait être suivie d'une **accélération de mutations** : il est ainsi à craindre que le secteur mute en privilégiant des logiques purement financières au détriment des politiques publiques. Au-delà des difficultés que cela créerait pour les acteurs et tout l'écosystème et l'équilibre – déjà

précaire - du secteur culturel, les conséquences pourraient être aussi très importantes sur la manière de faire société.

Autre inquiétude exprimée par les acteurs auditionnés, celui de l'effet, à la fois pour les acteurs culturels et pour la cohésion sociale, d'un entre-soi forcé. En effet, dans les théâtres par exemple, les artistes peuvent être en résidence, continuer à travailler, mais les œuvres produites ne sont partagées qu'entre professionnels, sans confrontation avec le public. Cela crée un risque de distension du lien qui pourrait avoir des effets durables et difficiles à résorber.

A noter que plus généralement, l'entre-soi est de fait favorisé depuis le début de la pandémie, puisque les mesures sanitaires tendent à limiter les contacts en-dehors des liens familiaux et professionnels. Cela signifie que depuis près d'un an et demi, les occasions de rencontres, confrontation de points de vue, d'échanges, sont très réduites, ce qui peut faire craindre des conséquences en termes de conflictualités, construites sur des incompréhensions entre groupes sociaux.

Ces évolutions pourraient avoir **un impact pour les populations** : les politiques culturelles, qui ont pour objectif central la diversification des publics, l'égal accès à la pratique et à la culture, quand la place du numérique s'amplifie, tendent à voir leur impact limité. De fait, elles perdent sur le plan de l'objectif de diversification.

Plus inquiétant encore, le **remplacement des politiques culturelles par un usage massif du numérique, pourrait contribuer à amplifier une polarisation des populations**, qui s'effectue en fonction des catégories sociales d'appartenance (le capital culturel initial reste un facteur déterminant dans l'appropriation de l'offre). Cette évolution comporte un risque pour la cohésion sociale, puisqu'elle amènerait à une fragmentation de la population, à l'éloignement d'un sentiment d'appartenance commun. Le développement massif de l'usage des réseaux sociaux, notamment, tend à créer des divisions de la société en fonction des sources d'information de chacun. En d'autres termes, ce contexte et les adaptations que les personnes, les structures ont mis en place, tendent davantage à favoriser l'entre-soi, ce qui est défavorable au vivre-ensemble et un facteur de fragilisation de la démocratie.

Autre aspect qui pourrait avoir une influence, l'affaiblissement des propositions artistiques et la massification, c'est-à-dire la réduction de la diversité de l'offre, pourraient tendre à **aggraver les inégalités sociales**, seules les catégories les plus favorisées ayant accès à une diversité culturelle, au sens où plus le contenu est exigeant, plus il va concerner un public restreint et déjà captif.

A noter cependant que des évolutions en termes de pratiques culturelles, qui ont pu être repérées pendant le 1^{er} confinement nuancent ces analyses. Ainsi, l'étude du Ministère de la Culture sur le sujet, a montré un lien fort entre les conditions de travail et la possibilité d'amplifier ou non ses pratiques culturelles. L'étude a montré que les populations qui ont été obligées d'interrompre leur activité ont développé plus de pratiques en amateur, plus de consommation sur écran, parce qu'ils disposaient d'un temps pour cela. A contrario, le télétravail, notamment celui des professions supérieures, des cadres, a eu un impact inverse : l'activité professionnelle à domicile devenant envahissante, a pris le pas sur le temps consacré aux loisirs et ainsi entraîné une diminution des pratiques culturelles, de la part de ces catégories de populations qui ont habituellement tendance à avoir ces pratiques.

Une autre étude menée par le Ministère sur les pratiques culturelles des enfants de 9 ans pendant le confinement a montré que les enfants de cadres ont nettement augmenté leur temps d'écran pendant cette période-là, alors que ce sont des familles où il y a généralement une régulation de ce point de vue-là.

Il est ainsi à craindre un **éloignement des populations vis-à-vis des institutions culturelles, d'autant que la durée de la fermeture des lieux culturels pourrait avoir modifié les habitudes en matière de consommation culturelles des publics**. Le contexte, qui a créé de la peur, risque ainsi de freiner le retour dans les salles de spectacle, de cinéma.

La **tendance à l'individualisation des pratiques et à l'usage massif des outils numériques pourraient ainsi se poursuivre**. Le CESER exprime une inquiétude à ce sujet car les pratiques plus individuelles qui se sont développées pendant le confinement et la période de fermeture des lieux culturels ne remplacent pas l'expérience sensible et collective de partage que sont la participation à un festival, le fait d'assister à la représentation d'un spectacle, etc.

L'école reste un acteur majeur pour réduire ces effets car le capital culturel s'acquiert par l'éducation, l'accompagnement, la médiation. Or, là aussi, il est possible de formuler des craintes car la crise a mis en lumière les grandes disparités sociales et socio-culturelles et l'affaiblissement du secteur éducatif. L'école républicaine a un rôle de démocratisation qui s'amenuise si on relègue le savoir aux seules « compétences fondamentales » (lire, écrire, compter).

Cette conviction que l'école doit d'abord transmettre les savoirs fondamentaux est réductrice et oublie que toutes les disciplines scolaires participent d'un même objectif, éveiller les consciences, participer au mieux grandir et au mieux vivre-ensemble. Dans le contexte de l'après pandémie, parce qu'il y aura quelque chose à « réparer », une vision ambitieuse du rôle joué par l'école doit être développée. Il est nécessaire d'engager une politique d'éducation artistique et amateur importante.

L'ensemble de ces évolutions, enfin, auraient à court et moyen terme **un impact sur l'emploi**. Le secteur de la culture est en effet un secteur pourvoyeur de beaucoup d'emplois qui ont été très touchés au cours des derniers mois. Il est à craindre, du fait de la baisse des revenus engendrée par la crise, une hémorragie des compétences, les acteurs culturels, artistes notamment, pouvant se trouver contraints de changer de métiers. Les créateurs, les intermittents du spectacle, seront les premiers à subir ces conséquences.

Dans le **secteur socio-culturel**, acteur majeur de la médiation et des missions en termes de lien social portées par la culture, **la situation sanitaire a modifié provisoirement les méthodes** mises en place par les associations d'éducation populaire, qui fonctionnent généralement dans une dynamique collective, dans la rencontre, en créant du débat public. Leur approche traditionnelle considère la culture au sens large, à travers les pratiques mais aussi sous l'angle de la citoyenneté. Ces changements de pratiques pourraient créer un manque sur cet aspect de leurs missions. Il y aura un enjeu fort à remettre en place dès que possible le débat, car l'expression est aujourd'hui cantonnée à la sphère individuelle, privée, sur les réseaux sociaux. Plusieurs des acteurs auditionnés dans le cadre de l'élaboration du présent Avis ont ainsi exprimé des craintes sur les conséquences de cette période en termes d'appauvrissement des pratiques, d'ouverture d'esprit, de curiosité des habitants. Ils redoutent un risque d'enfermement et de renforcement des préjugés, et donc de repli communautaire.

Encore actuellement, leur présence dans l'espace public étant réduite, les associations ne peuvent plus proposer des actions citoyennes, même si certaines ont essayé de maintenir des ateliers, en extérieur, autour de l'éducation à l'image et de la mise en perspective des informations transmises par les médias et les réseaux sociaux. Cependant, elles sont moins identifiées et cela pose des difficultés pour régénérer des espaces de parole publique citoyenne. Cette situation constitue un risque à moyen et long terme, en termes de cohésion sociale.

Par ailleurs, **la crise a obligé ces associations à agir dans l'urgence, à gérer uniquement l'urgence. Cette situation empêche, de fait, de travailler sur des projets de plus long terme**, qui visent à répondre à des enjeux plus globaux.

En outre, le fait que les professionnels rencontrent des difficultés à gérer cette crise et connaissent **un état de fatigue et d'usure**, qui n'est pas propre au secteur, peut mener à perturber les projets, la dynamique collective. D'autant plus qu'aujourd'hui, le contexte tendant à limiter les contacts, les associations parviennent à intervenir auprès de personnes qu'elles connaissaient déjà, mais ne peuvent plus toucher de nouveaux publics. On ignore le nombre de personnes que cela représente, mais il est à craindre qu'il y ait une augmentation des situations de détresse non repérées.

En résumé, **les limitations d'accès à la culture, à des espaces d'échanges, à des débats contradictoires, font peser un risque qui va bien au-delà du seul secteur culturel, mais revêtent bien un risque pour la société toute entière.**

2.3 Des craintes en termes de santé publique

La limitation des déplacements, la massification du télétravail qui caractérisent la situation de beaucoup d'habitants depuis près de 18 mois accroissent les risques liés à la sédentarité sur la santé à la fois physique (comme par exemple des déséquilibres endocriniens comme le Diabète ou la Dysthyroïdie) mais aussi mentale (décompensation d'états stables allant jusqu'à l'autolyse).

Il y a un enjeu sociétal pour l'ensemble de la population : le public adulte, mais aussi pour les jeunes. En effet, les capacités physiques des jeunes diminuent d'année en année et la crise sanitaire, qui a limitée les : si on n'utilise pas le vecteur d'éducation à la santé qu'est le sport, cela ne s'ancrera pas dans leurs habitudes et on peut craindre des conséquences sanitaires à long terme.

L'alerte que le CESER souhaite en particulier relayer concerne l'impact de la crise sur la santé mentale de la population, en particulier pour les personnes déjà fragilisées et les plus jeunes.

En effet, l'absence de projection dans l'avenir, l'affaiblissement des facteurs qui préservent généralement de la fragilisation psychique (sociabilité, activités physiques et sportives, activités culturelles, etc.), les messages contradictoires contribue à la déstabilisation de l'équilibre psychique des personnes.

En outre, la dégradation des conditions psychiques d'une part croissante de la population aura également des conséquences sur le vivre-ensemble. C'est pourquoi, pour le CESER, cette question est majeure et doit faire l'objet d'une attention particulière.

III. LES PRÉCONISATIONS DU CESER POUR RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA CRISE SUR LA COHÉSION SOCIALE

Au préalable, le CESER tient à rappeler que la situation sanitaire reste instable, en constante évolution et que les préconisations faites dans le présent projet d'Avis tiennent compte à la fois de ce contexte et des enseignements tirés de la crise jusqu'à aujourd'hui.

Les analyses qui précèdent se sont attachées à démontrer les conséquences durables sur la cohésion sociale que risque d'avoir cette période, ainsi que la fragilisation d'une part croissante de la population.

Pour le CESER, il est nécessaire de prévoir et de s'organiser pour affronter une prochaine crise sanitaire. Cela concerne donc en premier lieu le système de santé, mais touche également d'autres champs.

Les préconisations qui suivent visent cet objectif d'anticipation des prochaines crises. Celles-ci sont organisées en trois sous-thèmes :

- **Les secteurs de la santé et du médico-social ;**
- **Le secteur de la culture ;**
- **Le secteur du sport ;**

PRÉCONISATIONS EN LIEN AVEC LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DU MÉDICO-SOCIAL

La crise sanitaire a mis en lumière les faiblesses de notre système de santé.

Elle a permis de faire le constat d'une prospective éparpillée en de nombreux endroits, sans consolidation, sans synthèse, sans débat démocratique et souvent sans articulation entre la décision politique et administrative.

Les préconisations ci-après devraient permettre d'injecter de l'efficience dans le dispositif.

Le CESER estime qu'une réflexion éthique est nécessaire pour favoriser l'accès aux soins de tous les patients dans les secteurs hospitaliers publics et privés et dans le secteur libéral.

L'émergence de l'épidémie COVID-19 se déroule aujourd'hui dans des conditions de tension dans les structures hospitalières qu'il ne faut pas sous-estimer, liées à une planification peu clairvoyante, des restrictions budgétaires, des fermetures de lits et une insuffisance du nombre de personnels soignants, conduisant à des pratiques qualifiées de « dégradées ».

Il est essentiel d'assurer la sécurité des personnels soignants et d'organiser la prise en charge égalitaire des patients.

Des moyens pérennes supplémentaires sont désormais d'une absolue nécessité, plus particulièrement pour faire face à la crise sanitaire en cours. Les ressources telles que les lits de réanimation et leur équipement lourd sont déjà des ressources rares qui risquent de s'avérer insuffisantes si le nombre de formes graves est élevé.

Ainsi, lorsque des biens de santé ne peuvent être mis à la disposition de tous du fait de leur rareté, l'équité qui réclame une conduite ajustée aux besoins du sujet se trouve concurrencée par la justice au sens social qui exige l'établissement des priorités : la nécessité d'un « tri » des patients pose alors un questionnement éthique majeur de justice distributive, en l'occurrence pouvant se traduire par un traitement différencié des patients infectés par le COVID-19 et ceux porteurs d'autres pathologies.

Ces choix devront toujours être expliqués et respecter les principes de dignité de la personne et d'équité. Il conviendra aussi d'être vigilant à la continuité de la prise en charge des autres patients.

L'enjeu central aujourd'hui est de penser les moyens d'anticiper les prochaines crises sanitaires. Dans le domaine de la santé, pouvoir anticiper les prochaines crises passe par le renforcement des équipes sanitaires, des équipements mais aussi de l'éducation de la population.

Plus précisément, le CESER identifie 6 mots-clés qui doivent guider l'action des pouvoirs publics :

- **Prévention ;**
- **Anticipation ;**
- **Gestion de la crise ;**
- **Coordination ;**
- **Information ;**
- **Évaluation.**

La **prévention** est le maillon faible de notre système de santé : s'il est évident qu'on ne peut pas tout prévenir, il est cependant possible de prévenir beaucoup plus de choses que ce que permet l'organisation du système actuel, aussi bien en matière de soins généraux que dans le cas de crises sanitaires. L'Assurance Maladie n'a pas d'actions suffisamment décisives en la matière.

Les politiques de prévention relèvent de la politique de santé publique, dont le maître d'œuvre est avant tout l'Etat.

Le CESER estime nécessaire le développement progressif d'actions de prévention de terrain, au moyen des compétences et des outils d'information dont disposent les acteurs que sont l'INSERM, les établissements de santé, etc.

La crise sanitaire a mis particulièrement en lumière l'enjeu qu'il y a à **coordonner** les actions des différents acteurs du secteur hospitalier public, du secteur hospitalier privé, de la médecine de ville, des acteurs médico-sociaux et du mouvement associatif local.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la notion d'information fait référence aux informations données, via les comptes rendus des réunions du Conseil de Défense, les conférences de presse des membres du gouvernement, les interventions sur les plateaux de télévision d'experts, etc.

Ces informations, parfois contradictoires entre elles ou selon le moment où elles ont été exprimées, ont pu créer un climat d'incertitude et donc de défiance parmi la population.

Pour le CESER, il apparaît nécessaire de mener une réflexion sur ce sujet, et notamment de faire le choix de la prudence : les prises de parole de scientifiques et de médecins devraient être encadrées, afin de limiter les annonces prématurées auprès des médias ou sur les réseaux sociaux sur la situation épidémiologique, les vaccins, les traitements, etc.

Préconisation n°1

Accroître le rôle de la Région dans la gouvernance du système de santé

Il convient en préambule de réaffirmer le rôle dévolu à l'Etat par la loi et les règlements, dans la définition des missions du service public de santé, des politiques de santé, en garantissant le principe d'équité territoriale. La fixation de l'objectif des dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) reste de la compétence exclusive de l'Etat, et plus particulièrement du Parlement.

Pour le CESER, une réflexion est à mener pour inciter les Régions à s'impliquer dans l'évaluation, pour établir des moyens de mieux anticiper, ce qui nécessite une évolution de la politique sanitaire, dont le principal maître d'œuvre doit rester l'Etat. Cela signifie que l'anticipation doit s'inscrire dans le cadre de la politique sanitaire, à mettre en œuvre dans chaque Région.

L'implication des Régions dans la définition de la politique sanitaire se justifie par le fait que chaque territoire a des caractéristiques spécifiques qui sont parfaitement appréhendées par la Région. C'est dans les déclinaisons régionales de la politique sanitaire que les Régions ont un rôle à jouer.

Le CESER propose que les actions suivantes, issues de la mise en œuvre de la politique de santé, soient confiées à la Région :

- **Renforcer la présence et la légitimité de la Région au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), notamment dans sa capacité à porter les thématiques territoriales ; Ainsi la prise de décision serait rapprochée des acteurs territoriaux et les liens entre partenaires agissant dans le champ de la santé seraient renforcés.**
- **Mettre en œuvre un suivi annuel d'évaluation des actions décidées par la CRSA, permettant ainsi de vérifier et d'adapter un développement efficient des moyens sanitaires et médico-sociaux du territoire ;**
- **L'Etat définissant la politique de prévention, le CESER propose de confier aux Régions le déploiement de cette politique, en l'adaptant aux spécificités épidémiologiques du territoire.**

Préconisation n° 2 Renforcer la démocratie sanitaire

La crise a souligné la lourdeur des organisations et a mis en évidence la nécessité d'introduire davantage de démocratie dans le processus de prise de décision.

Les usagers sont aujourd'hui impliqués dans la démocratie sanitaire, à travers leur statut de membres de la CRSA.

Dans les établissements médico-sociaux, les usagers sont représentés dans les Conseils de la vie sociale.

Dans les établissements de santé, ils sont représentés dans les Commissions des Usagers (CDU).

Le CESER estime qu'ils doivent disposer de davantage de moyens d'expression. Il est favorable à ce que soit menée une réflexion pour assurer la pluralité de l'expression des usagers, en faisant appel à plusieurs associations.

Le CESER rappelle que la question de la démocratie sanitaire est porteuse d'enjeux en ce sens qu'elle favorise l'adhésion de la population et détermine la manière dont celle-ci peut s'impliquer. D'autres Régions, comme la Bretagne, pourraient être des sources d'inspiration sur la manière dont on peut mobiliser la population pour qu'elle s'implique dans les questions d'ordre sanitaire et les systèmes de planification.

Le CESER préconise :

- **D'insuffler une nouvelle dynamique à la CRSA qui devrait tenir dans chaque Région un rôle de « Parlement de la santé » ;**

La CRSA doit avoir une plus grande place en matière de démocratie sanitaire, à travers, par exemple, davantage de consultation voire un droit d'initiative ;

- **D'associer les usagers à la prise de décision. La parole des citoyens doit être mieux prise en compte, que ce soit au sein des instances existantes (Conseil de Surveillance de l'ARS (qui deviendra bientôt un Conseil d'Administration, Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, Commission des Usagers de l'ARS, etc.), des avis du CESER, ou de consultations citoyennes. L'ensemble de ces instances doivent pouvoir continuer à fonctionner, même en situation de crise ;**

- **De formaliser des dispositifs d'écoute et de concertation des publics en difficulté sociale, en situation d'isolement ou de grande précarité, ou des personnes fragilisées par le grand âge, le handicap physique ou psychique. Les professionnels de santé, du maintien à domicile et les associations seront des acteurs privilégiés de ce dispositif.**

Préconisation n° 3

Vers des organisations plus agiles et dotées de systèmes de gestion de données performants et partagés

L'absence de données objectives par territoire, consultables en temps réel, a été un handicap majeur dans la prise de décision rapide en temps de crise. Il convient donc de doter la Région d'outils et d'instances d'aide à la décision.

Le CESER estime que les organisations peuvent devenir plus agiles :

- En redéfinissant le rôle de l'Observatoire Régional de la Santé qui au-delà de ses missions actuelles aura pour tâche d'établir une cartographie évolutive et accessible des ressources régionales à disposition des acteurs de santé, des élus et des associations :

- . Des lits par spécialité ;
- . Des places en réanimation ;
- . Des équipes médicales par spécialité ;
- . Des effectifs paramédicaux ;
- . Des ressources en médecins généralistes, pharmacies, laboratoires susceptibles de tenir un rôle de premier recours dans les territoires ;
- . Des associations intervenant dans le champ du social, du médico-social et du sanitaire

- En associant au sein de cette instance les professionnels du management de la santé en région (ARS), les élus (Région, Départements, Communes, EPCI) et les usagers.

Préconisation n° 4

Créer un pilotage par la gestion de données

Le CESER préconise de :

- Créer un réseau de veille sanitaire confié à la Région sur le modèle du réseau Sentinelles créé par l'INSERM en vue de constituer des bases de données sur les épidémies et de développer des outils de détection et de prévision épidémiques ;

- Élaborer des tableaux de bord permettant le croisement de données sociales et de données épidémiologiques afin de constituer une cartographie des fragilités et permettre de déployer des réponses adaptées en direction des publics précaires.

Préconisation n° 5

Agir sur l'approvisionnement en produits de santé et équipements de protection individuelle

La question des équipements sanitaires a été et reste au cœur de l'enjeu d'anticipation de prochaines crises sanitaires. Jusqu'en 2016, cela relevait également du rôle de l'EPRUS. Cela concerne l'acquisition, la fabrication, l'importation, le stockage, la distribution et l'exportation des produits et services nécessaires à la protection de la population face aux mesures sanitaires graves, y compris les vaccins et les masques chirurgicaux et FFP2.

La Région doit avoir un rôle à jouer en matière de produits de santé et d'EPI :

- En assurant une supervision sur la constitution de stocks de produits à utiliser en période de crise sanitaire (masques, gel, tenues jetables, etc.) et en définissant des seuils de sécurité par produit ;**
- En contribuant à la relocalisation d'un appareil de production absent du paysage industriel local par des aides ciblées aux entreprises ;**
- En contribuant à l'effort de recherche dans le cadre de partenariats public/privé (entreprises/universités) autour des médicaments, vaccins, etc. ;**

Là encore, le rôle central de l'Etat en tant que garant de la politique sanitaire doit demeurer, mais le CESER estime qu'il est pertinent de donner un rôle plus important aux Régions car elles disposent d'une meilleure connaissance des spécificités régionales ;

Préconisation n° 6

Valoriser les professions paramédicales et améliorer la coordination entre secteurs médical et paramédical

La crise sanitaire a mis en évidence un problème sur la question des personnels de santé au sens large et sur l'équité selon le statut des structures gestionnaires en particulier. Le Ségur de la Santé a établi des règles claires pour le secteur public, notamment sur le sujet des métiers en tension (telle que la profession infirmière), mais pour le secteur privé, dont l'organisation est gérée à partir de conventions collectives, les mesures sont moins claires. De fait, dès à présent, dans ce secteur, les structures médico-sociales sont confrontées à une pénurie de personnels de santé, ce qui crée un risque pour l'accompagnement des personnes dans ces structures.

Le CESER préconise de :

- **Faire connaître le secteur médico-social dans les formations initiales des professionnels de santé (par ex. stage obligatoire) et favoriser l'exercice partagé avec les secteurs sanitaires et secteur médico-social (ex. conventions de mise à disposition d'intérêt public).**
- **Développer la formation des professionnels de santé :**
- **En supprimant le numérus clausus (quotas) pour s'appuyer sur l'appréciation des besoins réels des territoires ;**
- **En valorisant les métiers paramédicaux et sociaux dont on constate une carence dans les secteurs public et privé.**

PRÉCONISATIONS POUR LE SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL

Les auditions réalisées ont permis au CESER de formaliser et d'explicitier combien la culture et les acteurs culturels jouent un rôle essentiel au maintien de la cohésion sociale. La crise sanitaire, qui a conduit à la fermeture des lieux culturels pendant de longs mois a eu, et aura, des effets délétères par rapport à cette fonction. Le CESER alerte les pouvoirs publics sur leurs responsabilités pour éviter que ces effets s'inscrivent dans la durée.

Préconisation n° 7

Agir pour accompagner le virage numérique dans le secteur culturel : Mettre à contribution les Gafa et mieux associer les territoires à la définition des politiques culturelles

A la suite de la première table ronde qui portait en particulier sur les impacts de la crise en termes de consommation culturelle et notamment via le recours au numérique, le CESER a analysé que les pratiques artistiques et culturelles ne se sont pas effondrées pendant la crise, même si elles se sont concentrées sur les médias numériques.

Il apparaît que la pratique du numérique se traduit souvent par des concentrations massives d'individus sur quelques objets, en particulier les réseaux sociaux, dans lesquels les personnes sont seules face à l'objet culturel, sans intermédiation, sans retour critique, sans échanges.

Pour le CESER, les outils numériques doivent venir en complément de l'offre culturelle. Dès lors, la question doit être : comment le numérique peut se faire le relais intelligent de ce qui existe dans le vivant, dans le réel, dans les spectacles, les expositions, les événements en présentiel ?

De plus, la concentration très forte qui en découle conduit à araser les différences dans l'offre et la demande en ne traitant la culture que sous l'angle du marché, ce qui met à mal la cohésion sociale, ainsi que cela a été développé dans le présent rapport.

Pour le CESER, une politique culturelle doit jouer un rôle de vecteur de cohésion sociale : il est donc essentiel d'agir pour limiter les effets identifiés pendant la crise, au risque sinon qu'ils soient durables.

Les politiques culturelles doivent jouer un rôle de contre-poids par rapport à ce que provoquent les pratiques des individus via les GAFAs et les réseaux sociaux. Elles doivent constituer des modèles qui visent à maîtriser le virage numérique, à en gommer les effets négatifs.

C'est bien la question globale de l'écosystème numérique qui doit être posée. Faut-il continuer à faire supporter l'ensemble des coûts de production et de diffusion au consommateur final qui est le spectateur, ou faut-il que ce coût soit partagé ? Ce qui est certain, c'est que la défense de la diversité de la création et de la diffusion des œuvres sur le territoire national, est un enjeu de politique publique et que la contribution à celle-ci revêt un enjeu majeur. Le risque, si les pouvoirs publics ne s'engagent pas dans cette réflexion, c'est qu'à terme, ce seront les entreprises transnationales et les GAFAs qui choisiront les politiques menées. Pour le CESER, ceux-ci doivent participer au financement de la création et des filières sur nos territoires.

De plus, pour être pertinentes, ces politiques ne doivent pas être uniquement descendantes et verticales. Elles doivent être inventées au plus proche des individus, avec les acteurs de terrain et non seulement au niveau national. Le CESER est favorable à l'association des territoires à la définition de politiques culturelles.

Préconisation n° 8

Soutenir les propositions de médiation et d'intermédiation pour favoriser le développement de l'esprit critique et l'échange de points de vue

Les mots-clés qui doivent guider pour poser le cadre des politiques culturelles des collectivités territoriales et de l'Etat sont :

- **L'éditorialisation pour favoriser la coexistence de propositions diversifiées et lutter contre la massification et le risque d'appauvrissement de l'offre ;**
- **La médiation pour encourager la découverte d'œuvres auxquelles les personnes n'auraient pas été confrontées par elles-mêmes, l'échange autour de ces œuvres, la confrontation des points de vue.**

Pour cela, le CESER considère que les pouvoirs publics doivent s'attacher à ce que les actions culturelles qu'ils soutiennent permettent :

- **De développer la médiation au plus près des individus : le CESER invite le COREPS à développer une Commission artistique médiation artistique et développement des publics en son sein, dans l'esprit de l'instance de dialogue et de Concertation Handicap Occitanie (IDCHOC) ;**
- **De lier la médiation à des enjeux éducatifs, sociétaux, collectifs (développement de l'esprit critique, de la citoyenneté etc.) ;**
- **De favoriser l'intermédiation critique et pas simplement la communication ou la publicité afin de diversifier la demande mais aussi de favoriser la diffusion d'œuvres plus originales, créatives en dehors des canons de la culture « mainstream ».**

Préconisation n° 9

Soutenir les acteurs culturels pour l'appropriation des outils numériques

Les professionnels du secteur rencontrent des difficultés en matière de moyens, de compétences mais aussi de réseau.

Pour répondre à ces difficultés, le CESER préconise :

- **D'encourager et de financer des formations dans le domaine de la médiation artistique et numérique via les réseaux sociaux, notamment pour des secteurs exclus ou éloignés de la formation professionnelle (auteurs/artistes plasticiens) ;**
- **De développer des expérimentations de coopération entre lieux de création artistique et médias, localement, pour promouvoir des œuvres et des artistes ;**
- **D'initier des formations ou des modules de formation au sein des établissements supérieurs sur la médiation artistique numérique ;**
- **De développer des expériences « d'influenceurs » par des institutions publiques réunissant des structures (plutôt que des individus) décidant de créer et de valoriser du contenu critique autour d'œuvres ou d'artistes.**

Préconisation n° 10

Lutter contre le risque de repli et d'isolement

La crise a souligné l'importance de la géographie sociale dans les pratiques en ligne et la forte appétence pour les réseaux du service public de la culture (lecture publique, musées, théâtres et scènes publiques, associations à but non lucratif etc.)

Leur implantation et le personnel qui les font tourner est déterminant.

Face à l'isolement, le risque de repli identitaire et culturel, les politiques culturelles peuvent être des outils efficaces de mise en commun des enjeux et de travail préparatoire à la définition collective – construite avec les acteurs culturels - des solutions.

Il est nécessaire de construire des contre-poids publics car le marché oriente naturellement vers la satisfaction des pratiques individualisées.

Ce repli est accentué par le numérique qui consacre l'individu ou les agrégats d'individu plutôt que les collectifs et les paroles dialectiques.

Le CESER préconise :

- **De développer les volets de médiations par les artistes ou par les institutions publiques qui les accompagnent**
- **D'inclure la médiation dans les dispositifs de financements qui se limitent actuellement à financer la production/ diffusion des œuvres ou les pratiques artistiques amateurs**
- **De financer des actions de médiations spécifiques à destination des publics éloignés des propositions culturelles (familles nombreuses, publics précaires, personnes en situation de handicap).**

PRECONISATION 11

Relancer la fréquentation culturelle et les pratiques artistiques et culturelles amateurs

La période de la pandémie et la détermination du caractère non essentiel de la culture (contre l'avis du plus grand nombre), qui a amené à la fermeture des lieux culturels, a mis à mal la fréquentation des institutions culturelles (musées, théâtres, bibliothèques, etc.).

Pour le CESER, il est urgent de relancer la fréquentation et de favoriser le développement des pratiques artistiques et culturelles amateurs.

Les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer en la matière.

Dans ce cadre, le CESER invite la Région et les partenaires publics à financer des actions de communication et de promotion publiques pour valoriser la programmation portée par les institutions culturelles.

Ces opérations de promotion doivent viser la relance et le développement de la fréquentation des œuvres et encourager les pratiques culturelles du plus grand nombre.

Ces actions « promotionnelles » doivent permettre de gagner et/ou regagner un public-acteur large et diversifié et pour développer les expériences sensibles.

PRÉCONISATIONS POUR LE SOUTIEN AU SECTEUR SPORTIF

Les auditions réalisées ont mis en évidence l'impact majeur de la gestion de la crise pour le secteur sportif dans toute sa diversité, mais également pour les populations, avec des risques accrus pour la santé publique.

Pour le CESER, la puissance publique doit affirmer le caractère essentiel de l'activité physique et sportive pour la santé, l'équilibre psychique et le lien social et le caractère essentiel du sport pour le développement économique d'un territoire. Ce secteur a été déconsidéré dans le cadre de cette crise, il est important d'inverser cette lecture. Pour cela, il faut remettre le sport au centre d'un échiquier social et économique.

Préconisation n° 12

Saisir les opportunités pour relancer le secteur sportif

Pour cela, le CESER considère :

- Que la Conférence Régionale du Sport doit être vue comme un outil d'appui à la relance pour établir l'état des lieux et les diagnostics, la concertation, la mutualisation et in fine l'aide à la décision politique ;

- L'accueil des Jeux Olympiques et paralympiques constitue une véritable opportunité de repositionner la pratique sportive comme vecteur de santé, de cohésion sociale, de développement économique au service de la construction de l'Héritage ;

Dans ce cadre, le rôle des collectivités territoriales est de veiller à l'équilibre entre les enjeux économiques et sociétaux.

Préconisation n° 13

Renforcer l'accompagnement du bénévolat

Les auditions réalisées ont fait émerger l'accentuation de la crise du bénévolat produite par la crise sanitaire.

Pour le CESER, il est important de **renforcer l'accompagnement du bénévolat** par un accompagnement technique pour identifier les centres de ressources et les bons interlocuteurs (quels acteurs, quels rôles...).

Les **bénévoles** évoluent dans un environnement de plus en plus complexe (sur les plans administratif, juridique, réglementaire). Le présent projet d'Avis a constaté les réticences croissantes des bénévoles pour accepter les responsabilités que supposent les postes de dirigeants. Cela crée une démobilité

des équipes bénévoles dirigeantes, qui a été accentuée par la crise. Les actions doivent viser la mobilisation de jeunes dirigeants, pour assurer la relève.

Le CESER est favorable à la **formalisation d'un statut pour les bénévoles**, qui faciliterait l'accomplissement de leurs missions et améliorerait la connaissance de leurs droits.

Il estime nécessaire de **simplifier les démarches administratives** et d'alléger les exigences réglementaires et juridiques.

Pour cela, le CESER pointe :

- **La nécessité de revoir le fond et la forme des formations de jeunes dirigeants pour inciter à l'engagement.**

- **La nécessité de mesures concrètes pour encourager le bénévolat, à travers un travail sur le lien entreprises/employeurs et bénévolat (pour faciliter l'octroi de disponibilités), et la valorisation via la Responsabilité Sociale des Entreprises.**

- **Une nécessaire réflexion quant à la fidélisation des bénévoles et la pérennisation de leur engagement. Cela suppose d'encourager la prise en charge de formations et d'accompagner la montée en compétence des bénévoles.**

- **Le nécessaire accompagnement à la digitalisation :**

. **Répondre aux besoins d'accompagnement des associations sportives pour la modernisation de leur gestion, de leur offre de pratique, de leur mode de communication, de leur modèle économique, etc.**

. **Éviter que la digitalisation ne devienne un marqueur d'éloignement des clubs par rapport aux publics les plus fragiles, éloignés de ces outils**

Préconisation n° 14

Le rôle clé des collectivités territoriales pour organiser une sortie de crise efficiente

L'ensemble des acteurs dispose d'une part de responsabilité pour assurer une reprise des activités sportives pour tous.

Les Collectivités Territoriales ont ainsi un pouvoir décisionnel en matière d'ouverture ou non des infrastructures sportives.

Elles ont également un rôle à jouer dans les réflexions à mener avec les associations sportives et les structures d'intermédiation pour préparer la rentrée sportive et communiquer massivement sur l'offre proposée sur les territoires (stages, journées portes ouvertes...).

Elles portent une responsabilité en matière d'accompagnement de cette rentrée sportive, via notamment des actions de communication.

Pour le CESER, il est également indispensable de soutenir l'activité sportive dans les quartiers sensibles, où elle est vectrice de cohésion, d'insertion, de paix sociale. Il y a un enjeu fort car dans ces quartiers, la pratique sportive autogérée s'est maintenue, mais essentiellement pour les garçons. Il est donc indispensable de mettre en œuvre des actions pour encourager la pratique féminine, déjà carencée en temps normal au sein des QPV.

Pour le CESER, les Collectivités Territoriales ont donc un rôle majeur à jouer pour organiser une sortie de crise efficiente.

Pour le CESER, les Collectivités Territoriales doivent, dès que possible, autoriser l'accès aux infrastructures sportives et sur tous les territoires de manière homogène.

Le CESER insiste sur la nécessité pour elles d'accorder une vigilance accrue à la sécurité des espaces de baignade de leur territoire (lacs, rivières, etc.) dans un contexte où les actions de prévention des noyades (notamment cycles d'apprentissage de la nage dans le cadre scolaire) n'ont pas été réalisées en 2020 et 2021.

Les Collectivités Territoriales ont également un rôle à jouer pour encourager les projets d'activités physiques et sportives sur les temps scolaires et/ou périscolaires, qui sont fortement porteurs d'enjeux éducatifs, de santé et créateurs de passerelles entre l'école/l'accueil de loisirs et les clubs. Cela pourrait passer par l'organisation d'une semaine « les clubs à l'école » pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines, par l'intervention des associations sportives et faire connaître l'offre de pratique locale aux familles. L'objectif étant de relancer la prise de licences pour la rentrée.

Enfin, les collectivités territoriales doivent intervenir en parallèle du dispositif Pass'Sport de l'Etat :

- En abondant financièrement pour les familles éligibles au dispositif (pour lequel le montant de l'aide semble insuffisant pour des familles déjà éloignées de la pratique)
- En complément, en intervenant auprès des clubs pour permettre une baisse du tarif des cotisations
- En sollicitant des mutuelles et/ou des compagnies d'assurance sur l'accompagnement à la pratique physique et sportive comme vecteur Santé et Bien-Etre, y compris pour les adultes.

Préconisation n° 15 **Soutenir l'emploi dans le secteur sportif**

L'emploi et la professionnalisation du secteur sportif constituent des enjeux majeurs.

De nombreux dispositifs existent, qu'il est nécessaire de coordonner et de valoriser pour accompagner le développement de l'emploi associatif et sécuriser la situation des éducateurs sportifs.

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur l'emploi dans les secteurs sportifs, renforçant l'urgence de relever ces défis.

Pour le CESER, dans le contexte actuel, il est indispensable de soutenir l'emploi associatif.

Cela suppose de :

- **Mener une réflexion sur une stratégie d'emploi du Mouvement Sportif. Celle-ci doit porter sur l'accompagnement à la création et à la pérennisation de l'emploi dans le secteur. La Région doit s'associer à cette réflexion ;**
- **Envisager un abondement financier sur les emplois « Agence Nationale du Sport » existants ou en création.**

Le CESER estime également que les pouvoirs publics doivent apporter leur soutien aux emplois des clubs professionnels et du secteur des loisirs marchands, fortement impactés et menacés par la crise actuelle, notamment pour les travailleurs indépendants dont le statut est fragile. Dans ce cadre, un lien avec les structures PSL peut être intéressant pour identifier les éducateurs sportifs indépendants en difficulté.

Préconisation n° 16 **Mener une évaluation des impacts et engager une réflexion prospective**

La gestion de la crise a été caractérisée par une série de décisions, parfois contradictoires, en matière de maintien ou non de l'accès aux infrastructures sportives et à la pratique en clubs.

Pour le CESER, pour être en mesure d'éviter les solutions radicales qui ont été mises en place dans le cadre de la pandémie, il est essentiel d'anticiper les prochaines crises.

Pour cela, il paraît nécessaire d'envisager une évaluation pour pouvoir identifier les effets des différentes décisions prises au cours des 18 derniers mois et ainsi identifier celles qui ont eu un réel impact sur le ralentissement de la propagation du virus.

Le CESER préconise qu'une évaluation des effets des décisions prises en matière d'accès à la pratique sportive dans le cadre de la gestion de la crise, soit réalisée par les autorités publiques.

À partir de ces éléments, les pouvoirs publics devront être en mesure de dessiner un plan d'actions qui permettra, à l'avenir, de limiter les risques sanitaires immédiats, sans pour autant porter atteinte à des risques secondaires tout aussi essentiels.

CONCLUSION

La soudaineté et le caractère inédit de la crise sanitaire qui a touché le monde début 2020 expliquent les aspects parfois erratiques des mesures prises pour en limiter les effets.

Cependant, avec les quelques mois de recul que nous avons aujourd'hui, nous pouvons mesurer les effets que ces décisions ont pu avoir sur les dimensions économiques et sociales de la vie en société.

S'il demeure des incertitudes quant à l'impact réel et complet de la pandémie, en raison de l'évolution encore en cours des données dont nous disposons, qui oblige à rester prudent en termes de conclusions, le CESER s'est tout de même essayé à tirer les premiers enseignements de la crise pour des secteurs qui tendent à être négligés par les analyses.

L'enjeu principal désormais lui semble être la nécessité **d'anticiper les mesures à prendre** dans le cas - probable - où une nouvelle crise devait intervenir qui requerrait des mesures sanitaires similaires à celles qui ont été mises en place depuis mars 2020.

La Région doit ainsi être partie prenante d'une évaluation de l'impact de la crise et de l'établissement d'un plan d'anticipation d'une nouvelle pandémie.

Assurer la sécurité sanitaire des populations est la responsabilité première des pouvoirs publics. Cependant, les mesures prises dans ce cadre ne peuvent être faites en dehors de toute autre considération. Elles ne peuvent, en particulier, porter atteinte à la dignité des personnes ni, de manière excessive, à leurs libertés.

Les auditions menées pour réaliser le présent Avis ont toutes mis en évidence les multiples dimensions du maintien de la santé physique et psychique des populations, parmi lesquelles figurent les besoins essentiels d'activités physiques et sportives, de culture, de partage.

Pour le CESER, **l'urgence aujourd'hui est que soit inscrit à l'agenda des décideurs le soutien aux secteurs culturels et sportifs, pour que l'impact économique et social de cette crise soit le plus limité possible** et que ces acteurs, dont le rôle en matière de cohésion sociale est essentiel, parviennent à se relever sans dommages.

CeT Avis se veut donc un moyen d'interpeller les pouvoirs publics mais aussi l'ensemble de la population sur la situation de ces secteurs et un plaidoyer qui dessine des pistes pour une sortie de crise vertueuse.

LISTE DES SIGLES

LISTE DES SIGLES

ANS	Agence nationale du sport
APL	Allocation pour le logement
ARS	Agence régionale de santé
CCNE	Comité consultatif national d'éthique
CDSP	Centre de données socio-politiques
COSMOS	Conseil social du mouvement sportif
CRSA	Conférence régionale de santé et de l'autonomie
CVS	Conseil de vie sociale
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPI	Équipements de protection individuelle
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPRUS	Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires
GAFA	Google/Apple/Facebook/Amazon
IDCHOC	Instance de dialogue et de concertation handicap Occitanie
INED	Institut national des études démographiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
ONDAM	Objectif national de dépenses d'assurance maladie
OSC	Observatoire sociologique du changement
QPV	Quartiers politique de la ville
RSA	Revenu de solidarité active

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Pierre DELPEYROUX

2^{ème} COLLÈGE

M. Patrick DELFAU pour la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
M. Xavier PETRACHI pour le Comité régional CGT
Mme Anne-Rose LE VAN ,M. Daniel MEMAIN et M. Christian TERRANCLE pour
la Coordination syndicale Solidaires en Occitanie

3^{ème} COLLÈGE

Mme Morgane PASTORET pour le Groupe « Associations et Territoires »
M. Alain RADIGALES pour les groupes « Santé-Logement-Cohésion sociale » et
« Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert »

Suffrages exprimés : **164**

Pour : 155

Contre : 4

Abstentions : 4

Ne prend pas part au vote : 1

Avis adopté

Intervention de Monsieur Pierre DELPEYROUX

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le Préfet de région,
Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,

Je tiens à saluer la qualité du travail réalisé par la Commission 7 ; avec une attitude et une participation à la hauteur des enjeux. Je souhaite remercier et rendre hommage à notre Président Georges BENAYOUN qui a animé notre Commission avec un grand engagement et bienveillance.

Le cycle des auditions et nos travaux, rapportés par Emilie LÉPRON et Nicolas DUBOURG, ont permis de finaliser ce projet d'Avis qui est complémentaire aux travaux précédents. Ce projet considère les particularités du sport et de la culture, en lien avec les univers sanitaires et sociaux confrontés à la crise sanitaire et à ses conséquences.

Dès l'introduction, l'érosion de la qualité du vivre ensemble, liée à la crise sanitaire, est remarquée, ainsi que d'autres fragilités augmentées par cette période. Un recul des solidarités et les différents impacts sur les structures et activités professionnelles sont relevés. Sans assurer un inventaire exhaustif, le 1^{er} objectif a été de vérifier les zones de délitement et de fragmentation de la société. Le but était de bien identifier les principaux phénomènes, pour poser les problèmes de fond, les comprendre et définir les pistes d'actions à préconiser.

La culture et le sport participent au lien social, à l'épanouissement et à l'émancipation des individus. Les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années ont fragilisé ces secteurs et c'est bien dans ce contexte, que l'Avis analyse la manière dont ils ont pu faire face à la crise.

Le bouleversement global qui est à l'œuvre depuis le début de la pandémie, a imposé une approche transversale pour appréhender tous les impacts, dans les secteurs sanitaire et médico-sociaux ; sociétaux et culturels.

L'état des lieux remarque une accélération des évolutions déjà en cours. Il expose les différentes phases et le rôle de tous les partenaires qui ont dû s'organiser pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences. Les contextes du monde du sport et de la culture y sont posés avec leurs états des lieux antérieurs, dont la crise du bénévolat et les conséquences du numérique à plusieurs niveaux. Enfin un chapitre insiste sur la dégradation sournoise de la cohésion sociale, que cette période a révélée sans tout montrer ; puisqu'il reste encore des inégalités et des souffrances invisibles, mais bien réelles qui devraient être mieux considérées.

En termes d'impacts ; c'est une crise inédite pour le secteur de la santé et pour toutes ses parties prenantes. Le rôle majeur de l'État avec les réservistes de la santé est constaté en tant qu'atout pour faire face à cette crise. En précisant que les prises en mains d'envergure nationale, doivent prendre appui sur les capacités opérationnelles qui existent dans les territoires. L'Avis souligne plusieurs points importants au niveau des gestions sanitaires, dont l'importance des réservistes et des sentinelles. Les impacts sur tous les secteurs « Santé, Culture, Sport » sont abordés pour définir les enjeux et proposer des pistes.

Les enjeux sont forts et ambivalents ; ils sont liés à des réactions positives et à des craintes. La situation de crise a déclenché des réactions positives pour rebondir et trouver des solutions afin de s'adapter. Par exemple, de nouvelles solidarités se sont enclenchées et le secteur médico-social a gagné une meilleure reconnaissance de son rôle.

Cependant l'Avis attire l'attention sur des craintes ; comme le risque d'affaiblissement économique des structures sportives ; puis des inquiétudes similaires pour la vie culturelle et ses structures. Des craintes également en matière de santé publique.

Enfin le chapitre 3 apporte une série de préconisations qui visent à limiter les impacts de la crise sur la cohésion sociale, que nos rapporteur.e.s ont présentées, je ne vais pas les reprendre.

En conclusion, je dirai qu'il y a de la sagesse et de l'humilité dans cet Avis ; puisqu'il considère à juste titre que la situation n'est pas encore figée, au moment de sa présentation devant notre Assemblée plénière. Il expose les tendances et un bilan intermédiaire liés à cette crise sanitaire, qui sont à intégrer dans la grille d'analyse des risques à anticiper... Ce projet d'Avis définit des pistes d'actions et des propositions ; qui pourront inspirer les élus et les décideurs.

Il nous faudra certainement plusieurs années de recul et d'études pour tirer toutes les leçons... Sans attendre ; nous devons toutes et tous, maintenir des liens constructifs et renforcer nos capacités d'entraide et de respect ; pour assurer ensemble, une bonne résilience.

L'enjeu majeur porté par notre Avis : « c'est d'assurer l'efficacité du secteur de la santé ; qui associée aux valeurs et aux bonnes pratiques du Sport et de la Culture, sont incontournables pour maintenir une bonne cohésion sociale en OCCITANIE ! ».

Merci de votre attention,

Le Collège 1, votera en faveur de cet Avis.

Intervention de Monsieur Patrick DELFAU

Pour la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet de région Occitanie
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames et Messieurs,

Cet Avis sur les conséquences de la crise sanitaire sur la cohésion sociale et le regard particulier sur les secteurs de la santé, du sport et de la culture est le fruit d'un travail de la Commission 7 qui s'est emparée de ce thème.

La crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 est apparue en mars 2020, cela fait maintenant plus d'un an. Après trois confinements et déconfinements, la Commission a souhaité faire le point sur les différentes problématiques déclenchées ou aggravées qui ont été repérées en France, pendant cette période.

Cette crise n'étant pas encore terminée, l'analyse présentée dans ce projet d'Avis est forcément partielle, car la situation est complexe et évolutive.

Le gouvernement a mis en place dès le début de la crise des mesures d'aides d'urgences pour soutenir l'économie, notamment à destination des entreprises et des salariés. En septembre 2020, le gouvernement a annoncé le lancement de France Relance, un plan doté de 100 milliards d'euros, pour redresser l'économie française et garantir la solidarité entre tous les Français.

Malgré ces aides, cette crise sanitaire a modifié notre mode de vie et notre quotidien. Les inégalités sociales se sont aggravées.

Une partie des salariés, certes en activité partielle, ont malheureusement subi une perte de revenu, d'autres ont subi le télétravail avec un certain nombre de complications et d'autres subissent aussi l'amplification du numérique sans forcément avoir toutes les conditions optimums de fonctionnement.

Toute cette longue période de restrictions et d'interdictions aura nécessairement des conséquences lourdes sur la vie sociale.

De nombreuses personnes, malgré les aides ont décroché socialement, il en est de même pour les étudiants qui sont dans des situations sociales difficiles, en cause la perte de leur petit travail précaire qui permettait de joindre les deux bouts. Adultes comme étudiants, certains sont obligés de solliciter l'aide alimentaire, cette situation existait avant la crise mais elle s'est aggravée.

Depuis le début de la crise, la Commission a constaté une augmentation de l'individualisation des pratiques et une tendance au repli sur soi, ce qui n'est pas favorable au bien vivre ensemble.

Dans le sport, les personnes auditées ont constaté une crise du bénévolat et une grande difficulté à mobiliser les bénévoles.

Une des préoccupations principales, des fédérations et des clubs sportifs, est financière et donc économique, à cause des subventions, du mécénat, mais aussi de la pérennité des cotisations.

Une autre préoccupation est celle de la précarité des emplois, et plusieurs intervenants ont évoqué le statut de ces salariés, afin d'éviter la précarité de ces emplois.

Le e-sport s'est développé pendant cette période, mais cette pratique ne favorise pas le lien social, c'est plutôt l'isolement.

Dans le domaine de la culture, l'aspect le plus marquant est le développement et l'usage massif du numérique, et l'achat des biens culturels en ligne. Cette pratique risque de favoriser l'entre-soi et l'isolement.

La fermeture par le gouvernement de lieux culturels dits « non essentiels » a été très mal appréciée par les professionnels du secteur. Nous ne pouvons qu'être solidaires de ces professionnels car à aucun moment, il a été démontré que ces lieux représentaient un risque sanitaire.

Sur le plan de la santé, cette crise est d'une ampleur et d'une durée exceptionnelle. Nous avons constaté pendant cette période, une baisse de la fréquentation des consultations médicales et donc potentiellement une perte de chance pour les patients.

Une grosse inquiétude, est celle du manque d'effectifs dans les hôpitaux et les EHPAD, ce qui engendre de la souffrance au travail pour le personnel et de la maltraitance pour les patients ou les résidents en EHPAD.

Cette crise a favorisé le développement de la télémédecine, mais cette technique doit rester une technique complémentaire de l'offre de soins et être une solution partielle, sans nécessairement généraliser son usage. La consultation avec le médecin doit rester la règle.

Dans les trois secteurs que nous avons étudiés, tous ont innové pour s'adapter et tous ont fait des évolutions dans leurs organisations.

Avant de conclure, le groupe FORCE OUVRIÈRE remercie le Président de la Commission, la chargée de mission et les rapporteur.e.s pour le travail très intéressant sur ce projet d'Avis.

Le groupe Force Ouvrière partage les préconisations développées dans ce projet d'Avis et le votera.

Intervention de Monsieur Xavier PETRACHI

Pour le Comité régional CGT

Madame/Monsieur le.la représentant.e de Monsieur le Préfet de région,
Madame/Monsieur le.la représentant.e du Conseil Régional,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s, Cher.ère.s Collègues,

L'Avis qui est soumis à l'Assemblée plénière porte la question fondamentale des activités qui font société en tant qu'activités essentielles ou non-essentielles.

La culture, les activités sportives sont-elles essentielles/prioritaires à l'humanité, comme peuvent l'être l'alimentation, l'énergie, l'éducation, la santé, ... ? Le groupe CGT ne peut répondre que par l'affirmative.

La fermeture des espaces collectifs, des théâtres, des cinémas a permis de faire comprendre que nous ne pouvons pas vivre sereinement sans culture, sans sortir de chez soi, sans lien social. Les activités sportives, la culture participent à la cohésion sociale indispensable au « vivre ensemble ».

Bien que l'Avis traite aussi de la gestion sanitaire de la pandémie, le groupe CGT retiendra la demande du CESER de demander des moyens supplémentaires d'une absolue nécessité et la valorisation des métiers de la santé. La question du secteur marchand du médicament pose question sur l'accès aux médicaments pour tous, au lieu d'opposer des logiques financières qui privilégient les bénéficiaires des laboratoires au détriment de l'obligation de la santé publique. Pour quelques nouveaux milliardaires, cette logique financière est prête à sacrifier des vies. Il est grand temps de changer de modèle et de retrouver une autonomie en matière de production de matériels de santé. Il ne peut y avoir de restrictions sur l'accès aux médicaments au niveau mondial.

Dans ce sens, le groupe CGT soutient la préconisation de l'Avis concernant les actions sur la relocalisation de l'approvisionnement en produits de santé.

Concernant la culture et les activités sportives, le groupe CGT soutient les préconisations de l'Avis, notamment celles portant sur les actions de communication et de promotion pour encourager le retour du public. Dans le même sens, il pourrait y avoir une solidarité financière entre le secteur professionnel et amateur, et un financement pris en charge par les collectivités pour promouvoir la gratuité de certaines manifestations culturelles et favoriser la participation d'un large public.

Enfin, l'organisation des Jeux 2024 démontre l'importance du bénévolat et de son accompagnement. Le groupe CGT est très favorable à la préconisation portant sur la formalisation d'un statut pour les bénévoles.

Le groupe CGT votera cet Avis

**Intervention de Madame Anne-Rose LE VAN,
de Messieurs Daniel MEMAIN et Christian TERRANCLE**

Pour la Coordination syndicale Solidaires en Occitanie

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet de région Occitanie
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames et Messieurs,

Certes, comme pour toutes les Commissions, les conditions d'échange et de partage ne pouvaient pas être réunies pour l'élaboration de ce projet d'Avis. Certes, le travail des conseillères et conseillers, des rapporteur.e.s, comme celui de Caroline doivent être salués.

Néanmoins Solidaires votera contre ce projet d'Avis pour plusieurs raisons.

La première n'étonnera personne dans cette Commission, nous n'avons eu de cesse de répéter, réunion après réunion que l'intention initiale de cet Avis était en partie dévoyée par l'introduction forcée d'une partie de texte sur la santé qui n'avait rien à y faire dans sa longueur et son contenu. Nous n'avons jamais été entendus, jusqu'à cet amendement surréaliste visant à transformer le titre initial « *Les conséquences de la crise sanitaire sur la cohésion sociale du point de vue des secteurs culturels et sportifs* » en « *Conséquences de la crise sanitaire sur la cohésion sociale : regard particulier sur les secteurs de la santé du sport et de la culture* » pour assurer une cohérence.

La question n'est évidemment pas de nier l'importance et les difficultés du secteur de la santé. Nous sommes assez souvent dans la rue depuis des années pour la défendre pour ne pas subir cette éventuelle critique quand d'autres en ont découvert l'importance vitale à l'occasion de cette crise.

Mais la « cohérence » que donnerait un titre modifié à la dernière minute n'enlève rien à « l'incohérence » dénoncée avec l'intention initiale et le cahier des charges. Ce passage en force tout au long de l'écriture de ce projet d'Avis n'est pas acceptable.

Ensuite, ce texte ne fait pas suffisamment lien, selon nous, avec l'Avis sur « Culture et lien social » de 2014 que nous avons approuvé et qui contenait des préconisations intéressantes et partagées, nous pensons entre autres au rôle prépondérant du secteur de l'éducation populaire ou à l'accès à la culture dans le monde du travail que nous avons particulièrement soulignés.

Nous aurions pu développer sur le Pass Culturel bien décrit dans l'Avis et qui est particulièrement inquiétant. Ou encore sur les évolutions sociologiques et technologiques en partie décrites et qui conduisent à ce que l'individu prenne de plus en plus le pas sur le collectif.

Mais comme nous avons peu de place, nous la consacrerons justement au collectif en faisant le lien, comme à notre habitude, avec les conflits du moment dans les secteurs objets de ce projet d'Avis qui ne les aborde pas en ce qu'ils portent de problématiques vécues et de revendications portées.

Le samedi 19 juin, une manifestation nationale est organisée à Paris qui porte principalement sur les licenciements qui se multiplient dans le secteur privé comme les suppressions de postes par milliers dans le public et sur la réforme de l'assurance chômage qui va peser sur des millions de concitoyen.ne.s. Au premier rang des victimes, on trouve le monde de la culture qui a occupé des centaines de théâtres en France dont parmi les premiers à Toulouse. C'est dans ce même monde que

l'on trouve une bonne part des plus défavorisés qui certes ont bénéficié de prolongements de droits pendant cette crise, mais pour une majorité c'est clairement la misère qui s'est aggravée.

Le lundi 21 juin, les syndicats de Solidaires et de la CGT du secteur associatif et de la jeunesse et des sports appellent à une manifestation devant le ministère pour « relancer le service public jeunesse et sports » qui à coups d'attaques, de contre-réformes et de réductions drastiques de ses effectifs est « à terre ». Entre autres appelants le syndicat ASSO de Solidaires qui pointe le 1,8 million de salarié.e.s de ce secteur dont 70 % de femmes qui enchaînent contrats courts, CDD, intermittence qui les entraînent dans la précarité. Nous les citons « *La précarité est partout dans le monde associatif qui sacrifie trop souvent les conditions de travail de ses travailleur.se.s au motif qu'elles et ils travaillent pour la bonne cause.* ».

C'est aussi cela l'actualité et la réalité du monde de la culture, du sport et du secteur associatif, sans parler de celui de la santé puisque le projet d'Avis veut à tout prix y faire une référence majeure.

Intervention de Madame Morgane PASTORET

Pour le groupe Associations et Territoires

Madame la Présidente de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au nom du groupe « *Associations et Territoires* » du 3^{ème} Collège, composé des associations suivantes : Mouvement Associatif, Consommateurs, Fondation du patrimoine, Familles et Personnes âgées, Parents d'élèves, Sports, Culture, Jeunesse et Éducation Populaire, Étudiants, Politique de la ville, Information Jeunesse, Droits des femmes et Planning familial, Environnement, Club de la presse, Pêche et Chasse.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président Georges BENAYOUN de la Commission 7 et des co-rapporteur.e.s de cet Avis, Madame Émilie LÉPRON et Monsieur Nicolas DUBOURG. Nous tenons tout particulièrement à remercier Caroline HONVAULT, chargée de mission, et Fatima BENMEHDI, assistante, pour la qualité de leur travail. La crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant deux ans a fortement augmenté les inégalités éducatives, culturelles, sportives des populations les plus fragilisées et surtout celles des jeunes qui en sont les premières victimes. La culture et le sport sont un réel moyen de cohésion sociale. Ils transmettent de nombreuses valeurs et facilitent la socialisation entre pairs.

Dans le sport, même si la compétition est prédominante, il existe toutefois d'autres formes de pratique mettant plutôt en avant le plaisir, la santé, l'éducation ou l'épanouissement. La pratique équilibrée d'un sport aide à se maintenir en bonne santé physique et mentale. À l'inverse, l'absence totale d'exercice physique est mauvaise pour la santé. Les divers confinements ont fragilisé ses bienfaits, tout comme ceux de la culture.

Les bienfaits des activités culturelles sont souvent sous-estimés ! Trop couramment considérées comme un loisir superflu, elles ont en réalité de vraies propriétés bénéfiques pour la santé surtout en cette période de situation sanitaire particulière. Pratiquer une activité culturelle régulière est donc absolument nécessaire pour notre santé : musée, théâtre, musique ou encore lecture, celles-ci sont plus que nombreuses et s'adaptent à tous les goûts ! Une seule règle pour qu'elles soient efficaces : les pratiques culturelles doivent être régulières, tout comme le sport.

Cela met en évidence la nécessité de la culture et du sport comme bien commun. La reconnaissance réciproque des cultures et la création culturelle sont en effet indispensables pour promouvoir la démocratie, favoriser la vie sociale et préserver les droits humains fondamentaux. Les droits culturels visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle, définie comme « *l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité* », selon la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007. Essentiels à la dignité humaine, les droits culturels font partie intégrante des droits de l'Homme et sont indissociables des autres droits humains.

Le groupe « *Associations et Territoires* » avait déjà souligné l'importance d'apporter un soutien particulier et de renforcer les subventions aux associations culturelles qui sont durement touchées par la crise sanitaire, et affaiblies plus que jamais. Parce que les associations de jeunesse et d'éducation populaire agissent dans des champs d'intervention variés et complémentaires : culture, sport,

logement des jeunes, insertion, formation, engagements, citoyenneté, ... elles ouvrent des espaces de coopération plus que jamais utiles et indispensables pour répondre aux enjeux actuels pour la cohésion sociale sur notre territoire.

Elles ont à cœur de continuer leurs actions et de pouvoir même les développer afin de rendre accessibles la culture et le sport pour tous. Elles ont su s'adapter et être innovantes afin de maintenir le lien social avec les personnes qu'elles accompagnent. Mais la précarité et les inégalités étant grandissantes, elles ne peuvent plus répondre à tous les besoins, parfois faute de moyens (tant financiers qu'humains). La crise sanitaire a placé les associations en première ligne face à la crise, mais elles ne sont pas reconnues à leur juste valeur. Accompagnons et valorisons-les ! Nous soulignons de nouveau que la Région Occitanie a su faire preuve de réactivité et adapter les dispositifs envers le secteur associatif, elle doit continuer.

Certaines associations se sont fortement impliquées dans le Plan national « un jeune un mentor » co-construit entre les Ministères Jeunesse / Éducation nationale, Emploi et le Collectif Mentorat. Les associations ont élaboré un plan de développement ambitieux visant le doublement de jeunes mentorés en s'appuyant sur son maillage territorial fort. Il nous semble important de mettre en avant l'enjeu de développer le soutien aux associations via la subvention et notamment en direction des têtes de réseaux, unions et fédérations qui permettent une démultiplication de l'aide au plus près des territoires.

Aujourd'hui, il est important de favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités des personnes accompagnées. De ce fait, nous devons savoir repérer et mobiliser les potentialités du public accompagné, notamment en mettant en œuvre des actions adaptées dans le respect des droits, des codes sociaux et des aspirations de la personne. Il est donc important de pouvoir favoriser la culture pour tous. L'Éducation populaire agit au quotidien pour faire vivre les droits culturels au travers du soutien à la création, aux expressions culturelles, aux pratiques artistiques en amateurs, aux patrimoines matériels et immatériels, à la diversité linguistique, aux pratiques éducatives, et par l'animation des territoires et des réseaux d'acteurs...

Et si, pour construire notre société de demain, l'action politique se basait sur les propositions complémentaires des citoyens du monde associatif riche de sa diversité qui en fait sa force ?

Dans une période et une société en crise, en proie aux tensions sociales, au repli sur soi, et alors que les droits culturels sont inscrits dans la Loi, il y a urgence à ce qu'ils soient mieux pris en compte, mieux investis et mis en œuvre par les acteurs culturels, éducatifs et sociaux, ainsi que par les politiques publiques.

Et si ce nouveau monde solidaire et écologique tant promis était possible en région Occitanie, grâce à l'ouverture culturelle et sportive ?

Notre jeunesse compte sur nous.

Le groupe « Associations et Territoires » votera cet Avis.

Intervention de Monsieur Alain RADIGALES

Pour les groupes « Santé-Logement-Cohésion sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert »

Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames, Messieurs,

Les groupes « Santé-Logement-Cohésion Sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert » du 3^{ème} Collège ont pris connaissance du projet d'Avis relatif aux « Conséquences de la crise sanitaire sur la cohésion sociale - Regard particulier sur les secteurs de la Santé, du Sport et de la Culture », élaboré par la Commission 7.

Un état des lieux met en exergue le rôle amplificateur de la crise sanitaire sur des difficultés et des dysfonctionnements déjà existants dans les champs du sport, de la culture et de la cohésion sociale (crise du bénévolat, modification des pratiques sportives et culturelles, impact sur l'économie de ces secteurs, développement non maîtrisé du recours au numérique, place de plus en plus prépondérante des réseaux sociaux et des grandes firmes américaines qui dominent le marché du numérique, renforcement de situation d'isolement de certains publics fragiles et/ou précaires..).

Les groupes partagent ce constat et rejoignent l'analyse selon laquelle les GAFAM et réseaux sociaux participent d'une polarisation de la société, contribuent au développement des individualismes qui ne font pas société, tout en dégagant des profits dont les États ne bénéficient pas en termes de retour financier, notamment dans l'aide à la création.

Les groupes « Santé-Logement-Cohésion Sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert » adhèrent pleinement à la proposition selon laquelle les politiques culturelles et sportives doivent être des outils efficaces de construction de la cohésion sociale en évitant les risques de repli identitaire et culturel.

De la même manière, nous pensons, comme les auteurs de l'Avis, que la puissance publique doit affirmer le caractère essentiel de l'activité physique et sportive pour la santé, l'équilibre psychique et le lien social.

Enfin, les groupes « Santé-Logement-Cohésion Sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert » notent avec satisfaction que l'Avis ne néglige pas l'impact de la crise sanitaire sur l'état de santé de nos concitoyens et notamment des plus fragiles d'entre eux, qui ont pu expérimenter ces derniers mois une acutisation des difficultés pour accéder à des soins courants ou plus urgents, non en lien avec la COVID, dans des établissements de santé publics ou privés fragilisés par des années de gestion comptable et hyper centralisée. La notion de perte de chances se vérifie et se confirme pour les populations déjà fragilisées.

Nos groupes pensent avec les auteurs que la Région devra à l'avenir jouer un rôle plus important dans le domaine de la santé, notamment en s'investissant dans le champ de la Prévention et de la Santé publique qui restent les maillons faibles de notre système de santé.

La Région devra également, comme le préconise le rapport, mobiliser les acteurs de l'appareil de production des produits de santé pour contribuer à une relocalisation de la production, sans négliger le développement de la recherche fondamentale.

Enfin, ils saluent la préconisation qui consiste à valoriser les professions et les professionnels de santé.

Ils regrettent les errements des pouvoirs publics qui, au travers du “Ségur de la santé” et de l’attribution de “primes COVID” ont créé des distinctions entre personnels du sanitaire et du médico-social (corrigés depuis) qui n’avaient pas lieu d’être, ont laissé pour compte les personnels des services à la personne, en générant des inégalités, des ressentiments et des incompréhensions entre personnels qui œuvrent pour un même objectif, qui ont même réussi à mettre en place des compétitions entre établissements dans le recrutement de personnels dont les métiers sont peu reconnus et mal valorisés financièrement.

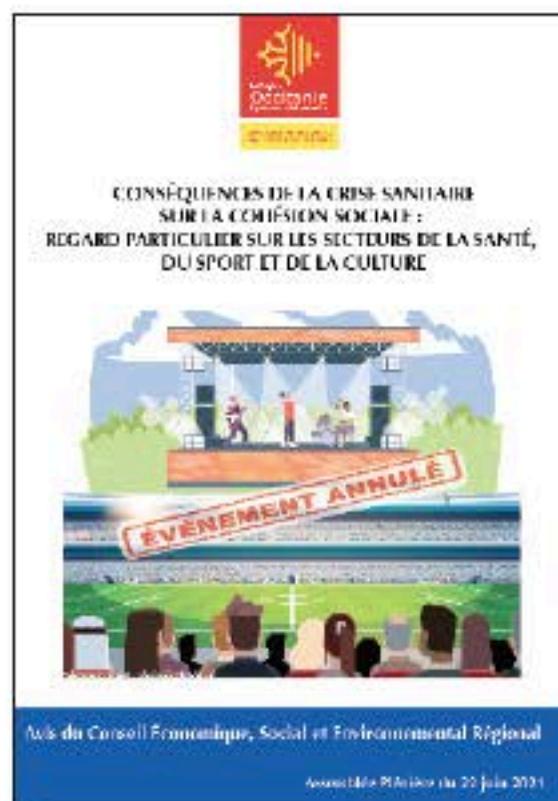
Les groupes « Santé-Logement-Cohésion Sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert » saluent au moment de son départ du CESER la présidence bienveillante du Dr Georges BENAYOUN.

Ils remercient chaleureusement Caroline HONVAULT et Fatima BENMEHDI, chargée de mission et assistante, pour la qualité de leur travail.

Leurs remerciements vont également à Emilie LÉPRON et Nicolas DUBOURG qui, par leurs apports dans les domaines du sport et de la culture ont largement contribué à l’élaboration de cet Avis.

Remerciements également adressés à notre collègue Francis DECOUCUT qui, par ses contributions riches et précises, assure le lien entre la Commission 7 et le Collège 3.

Les groupes « Santé-Logement-Cohésion Sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert », voteront cet Avis.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'écoballe
sur les papiers
ou recyclés.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée